

PROCES-VERBAL
du 25 juin 2018

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017	12
<i>Unanimité</i>	12
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018	13
<i>Unanimité</i>	13
1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation	13
PRESENTATION M. LE MAIRE	16
Pour : « Ensemble pour Roncq »	17
Contre : « Roncq Avenir »	17
1.02 – TARIFICATION MUNICIPALE – Ecole municipale de musique – Actualisation.	17
PRESENTATION M. COSYN	21
Débat	24
Pour : « Ensemble pour Roncq »	27
Contre : « Roncq Avenir »	27
1.03 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2017	27
PRESENTATION M. BOSSUT	28
Débat	39
Pour : « Ensemble pour Roncq »	40
Abstentions : « Roncq Avenir »	40
1.04 – COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2017	41
PRESENTATION M. BOSSUT	43
Pour : « Ensemble pour Roncq »	43
Abstentions : « Roncq Avenir »	43
1.05 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2017	43
PRESENTATION M. BOSSUT	44
Pour : « Ensemble pour Roncq »	44
Abstentions : « Roncq Avenir »	44
1.06 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018	44
PRESENTATION M. BOSSUT	46
Pour : « Ensemble pour Roncq »	48
Contre : « Roncq Avenir »	48
1.07 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des obliga- tions de service public (OSP) avec la SCIC KALEIDE – Consolidation des comptes pour la période du 01.01.2017 au 31.12.2017	48
PRESENTATION M. GILME	49
<i>Unanimité</i>	49

1.08 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des obligations de service public (OSP) avec la SCIC KALEIDE – Versement provisionnel pour 2018 – Dernier acompte – Avenant n° 12	49
PRESENTATION M. GILME	50
<i>Unanimité</i>	50
1.09 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires - Avenant n° 3	50
PRESENTATION M. GILME	51
<i>Unanimité</i>	53
1.10 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal – Définition des forfaits 2018	53
PRESENTATION M. TELLIER.....	54
Débat	54
<i>Unanimité</i>	57
1.11 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Frais de déplacements et de formation année 2017 – Consolidation des comptes – Subventionnement 2018 – 2^{ème} versement	57
PRESENTATION M. DA SILVA	58
Pour : « Ensemble pour Roncq »	59
Abstentions : « Roncq Avenir »	59
1.12 – REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES DE LA VILLE DE RONCQ - Modification	59
PRESENTATION Mme COUVREUR.....	60
<i>Unanimité</i>	60
1.13 – REHABILITATION DE LA COUREE « SENTIER PELLEGRIN » - Cession gratuite du chemin d'accès au profit de la Métropole Européenne de Lille (MEL) .	61
PRESENTATION M. PETILLON.....	62
<i>Unanimité</i>	64
1.14 – AMENAGEMENT DU SITE ACTIVAL II – Concession de servitude : AN 152P - Ajustement des surfaces cédées AN 150P et 152P	64
PRESENTATION M. PETILLON.....	65
<i>Unanimité</i>	66
1.15 – VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX – Cession de l'immeuble 1 rue du Pôle Nord	66
PRESENTATION M. PETILLON.....	67
Débat	67
Pour : « Ensemble pour Roncq »	69
Contre : « Roncq Avenir ».....	69
1.16 – VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX – Ancienne école Louis Pergaud - 377 rue de Lille – Cession immobilière	69
PRESENTATION M. PETILLON.....	71
Débat	72
<i>Unanimité</i>	73

1.17 – RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D’ACCESSIBILITE	
Année 2017 – Information du Conseil municipal	74
PRESENTATION M. MITTENAERE	74

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Mesdames, Messieurs, avant d'ouvrir cette séance du Conseil municipal, je vais reprendre l'**Ephéméride** assez chargée puisqu'elle remonte au 19 février, dernière réunion de notre Assemblée.

- 23 février.

Vernissage de l'exposition de **Boubacar Kokè Tangara** qui nous a fait découvrir ses œuvres et nous aura permis de passer une belle soirée africaine, Monsieur le Député, dans ces Anciennes Ecuries. Nous avons continué cette soirée avec un superbe récital de kora de Cherif Soumano accompagné de sa sœur, la chanteuse Nana Kouyate, et d'Amadou Daou.

- 24 et 25 février.

L'ULJAP organisait dans la salle Destombes les **Internationaux jeunes de tennis de table**. On a pu voir évoluer différentes équipes de France mais aussi d'Europe.

- 24 février au 4 mars.

Un week-end sportif voire une semaine sportive avec le basket qui aura réuni pas mal de compétiteurs et de clubs pour ses **8 jours sous un panier**.

- 26 février au 9 mars.

C'étaient les **accueils des Loisirs Sans Hébergement** qui ont connu une belle fréquentation pour ce mois de février avec de nombreuses activités que ce soit en direction des Bout'choux, des Juniors ou des plus grands dans les différents sites et salles sportives.

- 3 mars.

Salle Catry, le GON nous faisait le bilan de la biodiversité sur le thème « **Familles à biodiversité positive** », On a pu découvrir de belles réalisations, Monsieur DUQUESNE, notamment un tronc qui avait été ouvert par quelqu'un qui avait participé aux différents ateliers et qui a permis de voir ce nichoir réalisé naturellement par un pic-vert. Cette journée a également permis de beaux échanges entre les participants et, surtout, d'excellents contacts.

Nous poursuivons donc ce partenariat avec le GON et je sais que nous aurons encore de belles choses à découvrir avec eux.

- Toujours en mars.

La MEL est venue présenter son nouveau dispositif : **Enjoy-Mel**.

Cette application est très agréable pour nos commerçants, nos artisans ; nous avons pu la faire découvrir sachant qu'elle vient compléter, Monsieur LEDOUX, le dispositif que nous avons mis en place il y a quelques années avec le RER (Réseau Economique Roncquois). Il s'agit là d'un dispositif métropolitain qui permet, par une application, la découverte de nos commerces et différents partages au sein de cette application Enjoy-Mel.

- 12 au 16 mars.

Grande semaine nationale de la Petite Enfance avec des activités destinées aux enfants mais aussi aux professionnels et aux parents. Vous pouvez voir à l'écran les différents ateliers réalisés par les enfants et les bout'choux.

- Au niveau des travaux et avant l'arrivée de la saison et du printemps, le service Embellissement de la Ville a refait les allées de la **Boucle des 2 clochers**, ce qui nous aura permis de le redécouvrir et de profiter dès les beaux jours d'y courir ou d'y marcher.

Je rappelle que le vélo est interdit sur cette Boucle parce qu'il n'y a pas assez de place. Il faut également respecter l'environnement et les piétons, or on peut encore découvrir des déjections canines. Je pense néanmoins que le message commence à passer au sein de la population.

- 20, 21, 26 et 27 mars.

C'étaient « **Paroles de fraternités, comment agir ?** »

Les enfants ont découvert, au cinéma Gérard-Philippe, les différentes réactions et interventions de leurs camarades. Ce fut un bon moment parce qu'ils ont pu découvrir ce beau message de fraternité inscrit sur le site sportif, permettant à tous les enfants de passer ce message de fraternité qui est essentiel de nos jours.

Je vous signale que, dès à présent, nous travaillons d'autres thèmes... la liberté, l'égalité... qui seront prochainement vus en partenariat avec l'Education nationale (on a eu l'accord de l'Inspecteur). Ces thèmes seront constants au long de ces deux prochaines années.

- 24 mars au 2 avril.

Toujours sur ce même site des Anciennes Ecuries, nous avons découvert les œuvres d'**Artistes roncquois** qui ont exposé sur le thème *arbres et forêts* et de *l'expression libre*. C'est toujours un moment unique parce qu'on voit ces artistes évoluer et leurs réalisations deviennent de plus en plus belles. On peut découvrir de vrais artistes.

Je suis toujours honoré de pouvoir accueillir ces artistes, comme Vincent l'était. Cela se finit toujours dans la convivialité avec le verre de l'amitié et une sorte d'auberge espagnole qui permet d'échanger.

- 23 mars.

Nous nous sommes associés à l'hommage national suite à l'attentat de Trèbes. Nous avons eu une pensée pour le **Colonel Beltrame ainsi que pour les autres victimes.**

Malgré la pluie, de nombreuses personnes se sont réunies pour rendre hommage à ce héros et à ces familles qui ont été meurtries par cet attentat.

C'était un moment de recueillement.

- **19^{ème} édition des Foulées Nature**

Ce parcours a été un peu modifié mais une belle réussite tant pour les enfants que pour les adultes et moins jeunes. De nombreuses personnes viennent toujours courir à cette occasion dans la Ville, la campagne ronquoise et sur différents parcours.

Même si la météo n'était pas de la partie, on a pu faire découvrir notre campagne... avec des chaussures de cross permettant d'évoluer et faire les 10 km ou le semi-marathon.

Toujours une belle réussite avec le JAR !

- 3 au 14 avril.

Première exposition d'œuvres produites par 5 à 6 résidents d'HabiTED.

Ce moment a été assez particulier : ces jeunes ont partagé leurs œuvres à la bibliothèque, l'objectif étant de les encourager à être ensemble pour stimuler les interactions sociales. On peut dire que cela a été une belle réussite : stimuler et échanger... Et on a été étonnés de leur participation et de leurs propos lors de cette exposition : trois jeunes, qui résident dans ce centre HabiTED, ont exprimé leur joie d'avoir participé à ces œuvres.

J'en ai encore parlé dernièrement avec la Secrétaire d'Etat qui met vraiment en avant cette action d'HabiTED par les services de la Ville et Michel PETILLON, que je salue, mais aussi par Notre Logis et l'ensemble des services qui ont permis cette réussite du centre HabiTED. On les invite à poursuivre cette démarche dans des expositions ou d'autres activités.

- 7 avril 2018.

Monsieur le Député, nous avons eu l'honneur de poser la **Première pierre** de ce grand projet de la Maison de retraite en partenariat avec le Département.

Cette pose de la première pierre a lancé finalement la phase des travaux qui va durer au moins dix-huit mois pour permettre aux résidents de la Colombe d'avoir des chambres

dignes de ce nom, accueillir un peu plus de résidents mais surtout avoir un confort à la hauteur de notre temps.

On ne peut que saluer cette initiative qui va certainement générer des perturbations dans la gestion du personnel et des résidents mais c'est pour un mieux et ce mieux on pourra le voir prochainement mais en passant par une phase de travaux.

Cette première pierre était la consolidation de ce mur... j'espère qu'il n'y aura pas que ce mur pour consolider (*rires*) mais je pense que les bases sur lesquelles Mme MUTEBA a lancé ce projet sont très solides pour concevoir l'avenir de nos résidents.

- 8 avril.

6^{ème} édition de la Rétromécanic, encore une belle réussite sous une météo clémente !

De nombreux véhicules découverts au parc Vansteenkiste. Chaque année, le nombre de véhicules est dépassé.

Ce temps fort de la Rétromécanic se perpétue et je ne peux que saluer les participants ainsi que les visiteurs de métropole et d'ailleurs.

- 10 et 12 avril.

Toujours dans le cadre du projet « Fraternités » l'auteur **Jean-Claude DEMESSINE** est venu présenter son ouvrage aux classes de CM1 et de CM2 soit 11 classes. Ce fut un moment bien apprécié par les professeurs mais aussi par les élèves, un bel échange entre les élèves et l'auteur de ce livre sur la Première Guerre.

Nous sommes restés une dizaine de minutes pour ne pas perturber l'auteur dans sa présentation. Nous avons pu constater qu'il mettait de suite les enfants à l'aise pour échanger et leur faire comprendre ce qu'est un auteur et comment on écrit un livre comme « Deux brèves de guerre ».

- 13 avril.

Nouvelle exposition aux Anciennes Ecuries avec le **vernissage de l'exposition consacrée aux photos et aux dessins de Luc DEVEMY**.

Très belle exposition qui nous a permis de découvrir son œuvre et de voyager un peu avec lui, tant dans le monde industriel que dans les espaces irlandais, comme vous le voyez à l'écran.

- 14 avril.

Remise des **diplômes du travail** au cours d'une cérémonie. C'est toujours un moment fort que de saluer le travail tant des Roncquois que des personnes qui travaillent pour la Ville. Et de saluer leur engagement qui peut être de 20, 30, 40 ans voire un peu plus. C'est toujours l'occasion de voir de belles expériences et de beaux parcours.

- 1^{er} avril.

La Jaroise, organisée par le JAR : 140 compétiteurs sont venus le matin pour parcourir la campagne roncquoise.

Encore une belle réussite... Un peu moins de monde que d'habitude ; ils essaient de se renouveler et de proposer d'autres choses.

- 15 avril.

Concert de printemps de la Philharmonie à l'église Saint-Piat, avec l'hommage au foot... Nous sommes en plein dedans actuellement !

- 23 avril au 4 mai.

Les ALSH de printemps –toujours une belle réussite– avec de nombreuses activités sur nos sites ou des sites extérieurs. Nous sommes toujours ravis de voir ces enfants dans le cadre du projet d'accompagnement des ALSH assurés par l'UFCV et de les voir rayonner dans les différentes activités.

- **Armistice du 8 mai 1945.**

La commémoration des 73 ans de l'Armistice du 8 Mai 1945 au cimetière du Centre fut l'occasion d'un recueillement avec nos porte-drapeaux et les associations présentes. Ces commémorations sont toujours un moment fort dans la vie d'une commune et on espère toujours avoir plus de participants.

- 13 mai.

C'étaient les **Puces de printemps** ; je tiens à saluer le dispositif mis en place dans l'organisation (la préparation demande quelques jours, quelques week-ends pour les inscriptions) mais surtout au niveau sécurité.

Je sais que cela peut poser problèmes au monde économique et aux commerces qui sont désaxés par rapport à cette manifestation mais les contraintes de sécurité nous obligent à limiter le nombre d'accès. Je salue particulièrement les deux associations qui font de ces Puces toujours une réussite malgré les contraintes très importantes ; toutefois elles parviennent toujours à satisfaire les différentes personnes sur les Puces.

- 16 au 19 mai.

Toujours dans le cadre du projet **Fraternités**, une exposition qui a restitué le travail fait par les enfants et, là aussi, de très beaux témoignages, de très beaux tableaux, des enfants qui ont su témoigner par une chanson, par une poésie. Ils étaient très fiers de pouvoir participer à ce projet Fraternités.

J'espère que le message est bien passé parmi les enfants mais nous continuerons à travailler dans ce sens avec M. TELLIER pour que ce mot « Fraternités » ne soit pas qu'un mot affiché sur un tableau mais une réalité pour les enfants qui étaient présents tout comme pour l'ensemble des personnes roncquoises ou non-roncquoises afin que ce beau mot de Fraternité puisse rayonner dans notre Ville.

- 19 et 20 mai.

C'était le **24^{ème} Challenge RAID** toujours avec les Villes voisines. Vous pouvez voir à l'écran les différentes activités mais je tiens à saluer particulièrement l'**handiquizz** qui a été installé devant l'hôtel de Ville ; cela a permis de sensibiliser aux stationnements gênants, aux poubelles qui gênent le passage et à la difficulté de voyager et de circuler en fauteuil roulant dans une Ville.

Je tiens vraiment à saluer l'ensemble des services, les élus et les associations.

Je salue le Service des sports pour son organisation et cette réussite. Par l'intermédiaire de M. DA SILVA, je réitère mes félicitations pour l'accueil réservé au RAID à Roncq et le partenariat que nous avons depuis quelques années avec les Villes avoisinantes.

- 22 mai au 1^{er} juin.

Les nouvelles classes transplantées : 154 enfants de CM2 étaient à Lou Riouclar. Avec M. TELLIER on a pu découvrir ces superbes infrastructures ; pendant 10 jours les enfants ont pu découvrir ces montagnes, ce site et différentes activités.

Je peux vous assurer que les activités proposées sont variées mais surtout très soutenues, ce qui permet, quand une météo n'est pas forcément clémente, de rebondir sur d'autres projets et faire en sorte que les enfants découvrent cette nature et ce site qui est merveilleux... Juste à côté de Barcelonnette, tout en développant de nouvelles relations avec les enseignants et les animateurs qui sont sur place. Je peux vous dire que le travail fait par l'équipe là-bas est remarquable.

On peut saluer le Directeur qui est sur place ;

On peut saluer les professeurs qui sont sur place.

On peut saluer les animateurs jusqu'à l'infirmière et la personne qui assure le management de tout cela.

C'est franchement rassurant pour le maire, pour les élus de voir un tel encadrement.

- 25 mai.

La traditionnelle Fête des voisins sous un soleil rayonnant.

On s'est rendu dans les différents sites où était organisée cette Fête des voisins. Comme vous pouvez le voir sur la projection, il y a de plus en plus de monde... Les groupes se font, parfois on ne retrouve pas les mêmes mais cette année, il y avait une réelle ambiance dans chaque site.

On ne peut que saluer cette initiative qui crée une relation de convivialité.

- 1^{er} au 4 juin.

L'Association des Arts Plastiques a réuni 60 peintres qui sont venus exposer aux Anciennes Ecuries : 112 tableaux étaient accrochés.

Le vernissage, le 1^{er} juin, a été l'occasion d'assister à une représentation du patrimoine dans les différentes œuvres libres, suivi comme toujours d'un moment de convivialité et d'échange avec les artistes et la nouvelle Présidente (à droite sur la photo).

- 10 juin.

Dernièrement vous avez pu voir arriver sur le site du Bois-Leurent dix nouveaux ateliers permettant entre autres de faire du Fitness... Je salue Mme DEBEUF parce que le **parcours Fitness** figure aussi dans le programme VIF.

Cette activité permet de découvrir le parc du Bois-Leurent tout en faisant du sport et je pense aux jeunes et aux moins jeunes... j'ai ainsi pu voir des seniors se rendre sur place calibrer le dispositif pour faire un peu de sport.

Ce parcours Fitness est une vraie réussite qui sera ensuite complété par différentes installations. Cela a commencé par le skate parc suivi par les jeux pour les enfants, du plus petit âge jusqu'à cette araignée... Tout au long du week-end, j'ai vu de nombreux enfants grimper jusqu'à son sommet.

Découvrir ce site est préférable à rester chez soi à regarder une tablette ou un téléphone !

Je ne peux donc que saluer ces initiatives dans le site du Bois-Leurent où il y a de plus en plus d'activités.

Et je salue le Service des sports qui s'est investi dans ce parcours fitness. On verra si les résultats sont concluants.

- 10 juin.

C'était la **Journée des associations**.

Avec M. DA SILVA, la volonté c'était de faire découvrir les associations sur leurs lieux de pratique. Cette journée a été une réussite à certains endroits, pas sur tous. Il faudra en faire un bilan : il faut parfois se remettre en cause sur différentes activités.

J'ai pu néanmoins constater que différentes associations étaient satisfaites de cet échange et de cette découverte par les Roncquois leur permettant de pratiquer directement le sport ou l'activité.

Renouvelons cette expérience mais essayons d'en faire un bilan constructif pour l'année prochaine.

- 15 juin.

A l'occasion de la **Fête sportive et ludique des maternelles** 207 enfants sont venus finaliser cette année. Les différentes écoles ont partagé un repas collectif et fait du sport réparti entre le matin et l'après-midi (course, agilité, piscine...).

Je salue les professeurs ainsi que les personnes qui les encadrent, ce peut être des retraités qui accompagnent les enfants depuis des années ou des parents. On a besoin d'eux pour encadrer les enfants en piscine notamment.

- 20 et 21 juin.

Trois **escapades** ont été proposées aux seniors qui s'y sont inscrits :

- A Gand avec une visite guidée pour 45 seniors, un repas flamand et une découverte de la vieille Ville.
- Une croisière-déjeuner au départ de Menin dans le cadre de l'escapade détente, pour 51 d'entre eux.
- Et l'escapade bol d'air a fédéré une trentaine de seniors à Cassel, village qui a été désigné « Village préféré des Français » Finalement c'était une bonne idée d'aller à Cassel, on ne pensait pas qu'il serait choisi. Les Roncquois qui s'y sont rendus, ont pu découvrir ce superbe village et je tiens à saluer la mairie de Cassel pour cet honneur qui lui a été fait.

- 21 juin.

Nous avons remis **l'hippopotame à l'eau** ; l'information avait été donnée il y a quelques mois. Les services de la Ville l'ont d'abord rénové et il a repris sa couleur rose.

Je rassure tout le monde ; aujourd'hui il tourne bien.

Différentes personnes demandaient où était l'hippopotame... Il est donc revenu le 21 juin. On aurait voulu associer sa remise à l'eau à l'ouverture des jeux d'enfants. Ce sera fait dès que nous aurons la date officielle, que nous espérons très rapide car il y a eu un petit ennui technique.

Vous voyez à l'écran l'**araignée** dont j'ai parlé tout à l'heure. Cette pyramide vient juste au pied de l'hippopotame. Ce jeu permet aux enfants de grimper, d'escalader, de faire du sport tout en sécurité ; un aménagement a été réalisé au sol pour éviter les chutes.

Cette pyramide est déjà bien utilisée depuis quelques jours.

- 21 juin.

Le triathlon scolaire, également une belle réussite, a réuni de nombreux enfants qui ont pu participer à ces activités et passer une superbe journée. Le temps était clément.

Après cette éphéméride chargée, je passe la parole à Monsieur COSYN pour procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 25 JUIN 2018 : **33**

PRESENTS : (27)

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Patrick BOSSUT - Thérèse-Marie COUVREUR - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Thibault TELLIER - Anne THOREZ - Peggy ROBERT - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Colette DEBEUF - Claudie RIUS - Laurent WINDELS - Vincent LEDOUX - Thierry MITTENAERE - Nathalie CARDON - Xavier DUQUESNE - Franck GILME - Fernando ROCHA - Jaquelina FONSECA - Louis COSYN - Patrick VANDAMME - Jean-Luc WABANT - Eric ZAJDA

PROCURATIONS : (5)

Claudine ZAHM donne procuration à Chantal NYS
Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Antonio DA SILVA
Mustapha GUIROUS donne procuration à Thierry MITTENAERE
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Jonathan GLIBERT donne procuration à Jaquelina FONSECA

ABSENTE : (1)

Jeannique VANDEWIELE

<i>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017</i>
--

M. LE MAIRE –

Ce procès-verbal fait-il l'objet de questions ou de remarques ?

Ce n'est pas le cas, je le porte aux voix.

Il est ainsi approuvé à l'**UNANIMITE**.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni question, je porte aux voix ce procès-verbal.

Il est de même approuvé à l'**UNANIMITE** ; je vous remercie.

1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Le dernier tableau des effectifs du personnel issu de notre délibération du 21 décembre 2017 (n° 21/12/2017/59) nécessite des ajustements suite à des mouvements de personnel (départs, recrutements...).

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						
<u>Emplois fonctionnels</u>						
Directeur Général des Services	A	1	1			
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0			
<u>CATEGORIE A</u>						
Cadre d'emplois des Attachés						
Attaché Principal	A	2	1		- 1	
Attaché	A	3	2		- 1	
<u>CATEGORIE B</u>						
Cadre d'emplois des Rédacteurs						
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	4	2		- 2	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	2	1		- 1	
Rédacteur	B	5	4			
<u>CATEGORIE C</u>						
Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs						
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2			
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	15	14		- 1	
Adjoint Administratif	C	9	7		- 1	+ 3 (dont 1 TNC)

<p align="center">FILIERE TECHNIQUE</p> <p align="center"><u>Emplois fonctionnels</u></p> <p>Directeur des Services Techniques</p> <p align="center">CATEGORIE A</p> <p align="center">Cadre d'emplois des Ingénieurs</p> <p>Ingénieur Principal</p> <p>Ingénieur</p> <p align="center">CATEGORIE B</p> <p align="center">Cadre d'emplois des Techniciens</p> <p>Technicien Principal 1^{ère} classe</p> <p>Technicien Principal 2^{ème} classe</p> <p>Technicien</p> <p align="center">CATEGORIE C</p> <p align="center">Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise</p> <p>Agent de Maîtrise Principal</p> <p>Agent de Maîtrise</p> <p align="center">Cadre d'emplois des Adjoints Techniques</p> <p>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</p> <p>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</p> <p>Adjoint Technique</p>						
	A	1	0			
	A	2	2			
	A	0	0			
	B	3	3			
	B	1	1			
	B	1	1			
	C	7	6	1	- 1	
	C	8	8	3		
	C	1	1			
	C	22	21		- 1	+ 1
	C	35	35			
<p align="center">FILIERE MEDICO-SOCIALE</p> <p align="center">CATEGORIE C</p> <p align="center">Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)</p> <p>ATSEM Principal 1^{ère} classe</p> <p>ATSEM Principal 2^{ème} classe</p>						
	C	0	0			
	C	7	7			
CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
<p align="center">FILIERE CULTURELLE</p> <p align="center"><u>Emplois spécifiques</u></p> <p>Professeur de Musique</p> <p align="center">CATEGORIE A</p> <p align="center">Cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique</p> <p>Professeur d'Enseignement Artistique classe normale</p> <p align="center">CATEGORIE B</p> <p align="center">Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique</p> <p>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe</p> <p>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe</p> <p>Assistant d'Enseignement Artistique</p> <p align="center">CATEGORIE C</p> <p align="center">Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine</p> <p>Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe</p> <p>Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe</p> <p>Adjoint du Patrimoine</p>						
	B	1	1			
	A	0	0			
	B	10	10	6		+13 dont 8 à TNC
	B	0	0			+14 dont 9 à TNC
	B	0	0			+13 dont 8 à TNC
	C	0	0			
	C	1	1			
	C	0	0			

FILIERE SPORTIVE CATEGORIE B Cadre d'emplois des Educateurs des APS						
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1			+ 1
Educateur des APS	B	2	2			
FILIERE ANIMATION CATEGORIE B Cadre d'emplois des animateurs						
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	B	0	0			
Animateur Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0			
Animateur	B	1	1			+ 1
CATEGORIE C Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation						
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation	C	0	0			
FILIERE POLICE MUNICIPALE CATEGORIE B Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale						
Chef de service de Police Municipale	B	1	1			
CATEGORIE C Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale						
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	4	3			+ 1

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI
CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE C Cadre d'emplois des Adjoints Techniques				
Adjoint Technique	1	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE CATEGORIE B Cadre d'emplois des Rédacteurs				
Rédacteur	1	1		
CATEGORIE C Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs				
Adjoint Administratif	1	1	1	
FILIERE CULTURELLE CATEGORIE B Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique				
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	
CHARGE DE COMMUNICATION	1	1		

CONTRACTUELS

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Echelon	Indice brut	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
Attachés	A	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire			1	0	- 1
Rédacteurs	B	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire					
Adjoint Administratif	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	1 ^{er}	340	1	1	+ 1
Adjoints Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	1 ^{er}	340	29	28	+ 4 à TNC
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	1 ^{er}	348	1	1	
Educateurs des APS	B	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	1 ^{er}	348	1	1	
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	1 ^{er} , 6 et 7	350 418 422	11	11	

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	0	0	

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de ses séances en date du 29 mars 2018 et du 13 juin 2018.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 18 juin 2018.

M. LE MAIRE –

C'est une délibération que nous passons régulièrement : un tableau des effectifs est ainsi revu, actualisé, remis à jour (prévision de postes à pourvoir). Au cours de la plénière qui s'est tenue la semaine dernière, nous avons examiné les différents postes :

- Notamment la suppression d'un poste d'attaché principal, poste créé lors d'un précédent Conseil pour le recrutement d'un responsable des marchés publics. Ce poste a finalement été pourvu en interne.
- Différents postes supprimés.
- Des créations de poste d'adjoint technique.

- La création de 13 postes d'assistant d'enseignement artistique principal qui permet de pourvoir à des postes vacants ou susceptibles de l'être à l'Ecole de musique.
- La titularisation d'agents.
- La stagiairisation d'agents.
- La réussite d'un agent à concours, d'où la création d'un poste éducateur APS.
- La création d'un poste d'animateur.
- La création d'un poste de gardien brigadier de police municipale.
- La suppression d'un poste d'attaché contractuel, toujours par rapport aux marchés publics.
- La création d'un poste d'adjoint administratif.
- Et le recrutement de 4 jobs d'été à la piscine municipale.

Y a-t-il des questions sur ce tableau des effectifs ?

Comme nous l'indiquons chaque fois : c'est une remise à plat systématique de ce tableau des effectifs.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq Avenir »

1.02 - TARIFICATION MUNICIPALE - Ecole municipale de musique - Actualisation

Par délibération de notre assemblée délibérante en date du 19 février 2018 (n°19/02/2018/15), la tarification en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2018 pour les activités liées à l'Ecole Municipale de Musique est la suivante :

TARIFICATION ACTIVITES ECOLE DE MUSIQUE

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL CAF	CONTRIBUTION ANNUELLE		ENSEMBLES MUSICAUX		LOCATION INSTRUMENT (3)
	RONCQUOIS (1)	EXTERIEUR (1)	RONCQUOIS (2)	EXTERIEUR (2)	
1	Moins de 400 €	80 €	240 €	20 €	80€/an
2	De 400 € à moins de 640 €	115 €	345 €	25 €	
3	De 640 € à moins de 860 €	150 €	450 €	30 €	
4	De 860 € à moins de 1 150 €	185 €	555 €	40 €	
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	210 €	630 €	50 €	
6	A partir de 1 500 €	220 €	660 €	60 €	

⁽¹⁾ Pratique d'un 2^{ème} instrument : réduction de 50 % sur la 2^{ème} contribution annuelle

⁽²⁾ Participation à un ensemble musical en plus du cursus (solfège+instrument+pratique collective) : pas de contribution supplémentaire

⁽³⁾ Elève roncquois ou non roncquois inscrit dans une société musicale roncquoise : gratuité de la location de l'instrument

Il y a cependant lieu de procéder à des ajustements de cette tarification, compte tenu du fait de la mise en place d'activités ponctuelles, stages, ateliers, etc... nécessitant une tarification spécifique.

Ces activités qui seront organisées par demi-journée (matin ou après-midi, réparties sur 5 jours) se dérouleront pendant les vacances scolaires (vacances de la Toussaint, de Noël, d'hiver, de printemps et d'été) selon un programme défini. Le tarif sera à la semaine. Les élèves inscrits à l'Ecole Municipale de Musique pourront participer gratuitement à ces stages, sous réserve de places disponibles. Pour les autres usagers ronquois, une tarification est instaurée, objet de la délibération de ce soir.

Il apparaît opportun de profiter de cette délibération pour assouplir quelques modalités au niveau de :

- *La contribution annuelle pour les élèves inscrits dans une association musicale ronquoise (à ce jour : Harmonie du Blanc-Four, Jeanne d'Arc, Philharmonie, Giocoso, Chorale Saint-Roch) :*
 - *l'élève ronquois inscrit dans une association musicale ronquoise se verra appliquer une réduction de 50 % sur la contribution annuelle ;*
 - *l'élève non-ronquois inscrit dans une association musicale ronquoise se verra appliquer le plein tarif ronquois (selon le quotient familial).*

Une convention qui sera signée conjointement entre la Ville et les associations ronquistes concernées posera les objectifs du partenariat, la participation active à la vie locale et l'implication de leurs élèves inscrits à l'école de musique.

- *La contribution annuelle pour les élèves inscrits aux ensembles musicaux (à ce jour : ensemble vocal adulte, ensemble vocal enfant et Brass Band) :*
 - *l'élève ronquois inscrit dans une association musicale ronquoise (à ce jour : Harmonie du Blanc-Four, Jeanne d'Arc, Philharmonie, Giocoso, Chorale Saint-Roch) se verra appliquer une réduction de 50 % sur la contribution annuelle ;*
 - *l'élève non-ronquois inscrit dans une association musicale ronquoise se verra appliquer le plein tarif ronquois (selon le quotient familial).*

- *La location de l'instrument : gratuité pour tous les élèves.*

Il est toutefois rappelé que lors de la restitution de l'instrument, l'élève devra obligatoirement remettre à la collectivité territoriale une facture d'entretien émanant d'une entreprise habilitée. A défaut, la Ville se réserve le droit d'exiger le remboursement des frais engagés par la Ville pour la remise en état de l'instrument.

Les dispositions qui restent inchangées sont les suivantes :

- *Si l'élève ronquois ou non-ronquois pratique deux instruments, il se verra octroyer une réduction de 50 % sur la 2^{ème} contribution annuelle.*
- *Si l'élève est inscrit dans un cursus de l'Ecole Municipale de Musique (solfège + instrument + pratique collective), il ne paiera pas de contribution supplémentaire pour sa participation à un ensemble musical (Ensemble Vocal Adulte, Ensemble Vocal Enfant, Brass Band, ...).*

La chorale sénior reste quant à elle soumise à la tarification votée par le CCAS (en 2017, tarif unique de 12 €).

- Les professeurs de l'école de musique peuvent bénéficier des cours gratuitement dans le cadre de leur formation continue.*

*Il vous est donc proposé une nouvelle grille tarifaire selon le détail ci-dessous.
La date de prise d'effet est fixée au 27 août 2018.*

TARIFICATION ACTIVITES ECOLE DE MUSIQUE

Prise d'effet au 27/08/2018

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL CAF	CONTRIBUTION ANNUELLE		ENSEMBLES MUSICAUX <small>(ensemble vocal adulte, ensemble vocal enfant et Brass Band)</small>		ACTIVITES PONCTUELLES		LOCATION INSTRUMENT
	RONCQUOIS <small>(1) (2)</small>	EXTERIEUR <small>(1) (3)</small>	RONCQUOIS <small>(2) (4)</small>	EXTERIEUR <small>(3) (4)</small>	RONCQUOIS	ELEVE inscrit à l'école de musique	
1 Moins de 400 €	80 €	240 €	20 €	60 €	10 € la semaine	Gratuité	Gratuité
2 De 400 € à moins de 640 €	115 €	345 €	25 €	75 €	15 € la semaine		
3 De 640 € à moins de 860 €	150 €	450 €	30 €	90 €	20 € la semaine		
4 De 860 € à moins de 1 150 €	185 €	555 €	40 €	120 €	25 € la semaine		
5 De 1 150 € à moins de 1 500 €	210 €	630 €	50 €	150 €	30 € la semaine		
6 A partir de 1 500 €	220 €	660 €	60 €	180 €	35 € la semaine		

(1) Pratique d'un 2^{ème} instrument : réduction de 50 % sur la 2^{ème} contribution annuelle

(2) Elève roncquois inscrit dans une association musicale roncquoise : réduction de 50 % sur la contribution annuelle

(3) Elève non-roncquois inscrit dans une association musicale roncquoise : application du plein tarif roncquois (selon le quotient familial)

(4) Participation à un ensemble musical en plus du cursus (solège+instrument+pratique collective) : pas de contribution supplémentaire

Au niveau des frais d'inscription, la Ville opte pour le prépaiement. Ils sont à acquitter soit en :

- une seule fois lors de l'inscription selon les moyens de paiement mis à disposition de la Ville ;*
- trois fois (40 % lors de l'inscription, 30 % en janvier de l'année N+1 et 30 % en avril de l'année N+1) uniquement par prélèvement automatique.*

Il ne sera fait aucun remboursement en cours d'année, sauf cas de force majeure à justifier par écrit auprès de la collectivité territoriale qui statuera.

Enfin, il est rappelé à l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est en mesure d'accompagner les familles Roncquoises les plus modestes. Une procédure sera actée par le Conseil d'Administration du C.C.A.S lors de sa prochaine commission.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur COSYN.

M. COSYN –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappel, lors du précédent Conseil municipal en février 2018 nous avons présenté un tableau pour la tarification qui a été mise à jour depuis les précédents tarifs datant de 2001. Je n'y reviens pas mais, suite à quelques petites nouveautés et suite également à quelques échanges avec les Roncquois, il est nécessaire de réajuster le tableau pour pouvoir intégrer de nouvelles activités

On a des enseignements proposés à la rentrée ; il n'y a pas de pupitre supprimé, il y aura donc :

- vents et cuivres : flûte, clarinette, hautbois, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba.
- percussions, percussion classique, batterie. un transfert est prévu pour la percussion ethnique durant les vacances.
- Cordes : violon, violon alto, violoncelle et contrebasse.
- Polyphonique : guitare acoustique et électrique, piano, synthétiseur, accordéon.
- Jazz.
- Pratique vocale pour les enfants, c'est une nouveauté.
- Chant lyrique pour post-ados et adultes.

Au niveau des pratiques collectives :

Orchestre poussins pour les 7-9 ans

Minime pour les 9-11 ans

cadets-juniors pour les 11-13 ans et 13-15 ans

Des ateliers : musique actuelle, jazz, percussion classique.

Une chorale des jeunes, adultes,

Un ensemble vocal adultes et seniors.

Une nouveauté : l'Ecole de musique sera ouverte toute l'année. Il y aura création d'un Conseil d'école et un renforcement des interventions dans les écoles.

Au niveau des ateliers et stages durant les vacances (c'est la nouveauté et c'est ce qui donne lieu aujourd'hui à une révision notamment des tarifs), la durée est prévue sur 5 jours et, en général, par demi-journée soit le matin, soit l'après-midi.

Les tarifs sont fixés à la semaine selon le quotient familial pour les Roncquois et les personnes déjà inscrites à l'Ecole de musique ne devront pas repayer une nouvelle inscription, tout cela évidemment sous réserve des places disponibles.

Il y aura deux types de propositions :

1. par les enseignants de l'Ecole de musique, principalement adressées aux élèves déjà inscrits : soutien formation musicale, découverte des cordes, apprentissage de la structure blues, percussions ethniques, découverte répertoire harmonie, soutien piano, stage de rock-métal,

2. une deuxième typologie d'activités sera proposée par des intervenants extérieurs. Ce sera plutôt adressé aux futurs élèves bien que ce soit aussi en direction des élèves de l'Ecole de musique : lutherie sauvage, lutherie verte, stages intergénérationnels, bruitage et bandes-son, une semaine brésilienne, création de fiction sonore, un labo musical, des stages de rock intensif... et cette liste n'est pas exhaustive... Il y aura hip-hop rap et semaine culture urbaine.

L'objectif de ces nouveaux stages est d'augmenter l'attractivité de l'Ecole, de développer la pratique amateur, de renforcer les associations musicales et, pourquoi pas, de faire découvrir de nouvelles pratiques auprès des Roncquois.

On revient maintenant au niveau des tarifs. On a modifié plusieurs points :

1. initialement on avait un tarif de 80 € pour la location de l'instrument de musique qui devient gratuite.
2. Les élèves inscrits dans une association musicale roncquoise, type Harmonie du Blanc-Four, Jeanne d'Arc, Philharmonie, Chorale Saint-Roch, bénéficieront d'un tarif divisé par deux.
3. Les non-Roncquois qui sont dans ces associations, pourront bénéficier du tarif roncquois (tarif plein) de 80 à 220 € au lieu de 240 à 660 €.
4. Pour les ensembles musicaux, le principe est le même : réduction de 50 % soit un accès de 20 à 60 € et les non-Roncquois participant à une association musicale roncquoise bénéficieront du tarif roncquois.

Les modalités de paiement ont elles aussi évolué :

Vous avez le choix entre le paiement en une seule fois lors de l'inscription ou en trois fois (40 % à l'inscription, 30 % en janvier de l'année suivante, 30 % en avril de cette même année).

Une convention sera mise en place entre la Ville et les associations roncquoises concernées qui posera les objectifs du partenariat, la participation active à la vie locale et l'implication de leurs élèves inscrits à l'Ecole de musique, l'objectif est d'avoir une bonne convention pour pouvoir bénéficier du tarif à 50 % pour les élèves roncquois et du tarif roncquois pour les élèves extérieurs.

Evidemment un accompagnement est prévu et possible, par le CCAS pour les familles roncquoises qui en auront besoin.

Voilà la nouvelle grille que vous pouvez voir à l'écran.

Elle reste similaire ; vous voyez bien l'évolution vers la gratuité de l'instrument et le tarif proposé pour participer aux activités ponctuelles (10 à 35 € la semaine).

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur COSYN.

Je tiens à souligner le travail qui a été fait par M. DA SILVA, M. COSYN et les différents services suite aux échanges que nous avons pu avoir sur l'effort qui a été fait depuis le dernier Conseil municipal, sur le partenariat avec les Harmonies et les groupes musicaux, mais aussi cette volonté de pouvoir accompagner les personnes....

C'est vraiment un effort important de la Collectivité qui doit passer par un partenariat, par un Conseil d'école qui doit être animé.

Je salue la présence de Frédérique VEEVAERT, qui sera la nouvelle Directrice dès le 1^{er} août et qui mettra en place toutes ces activités et ce Conseil d'école. C'est important d'y travailler.

Je lis tous les propos sur les réseaux sociaux ou autres mais notre volonté, c'est bien de faire évoluer la culture et non pas de la faire tomber.

Aujourd'hui, nous mettons en place différentes choses et il y aura une évaluation continue lors des différents Conseils d'école. Et l'année prochaine, on parlera d'autres choses qui seront faites au sein de l'Ecole de musique mais aussi avec les associations qui y participeront.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas de question à proprement parler puisque j'ai fait poser des questions à la Commission plénière parce que je n'ai pu y être pour des raisons professionnelles, questions auxquelles il a été partiellement répondu mais pas en totalité.

Les questions portaient particulièrement sur la méthodologie, l'origine et la façon d'arriver à la délibération de ce soir, délibération au départ sur l'ajustement des tarifs et qui, en réalité, vise, entre guillemets, à la création de nouvelles activités ou à la mise en place de nouvelles activités, tarifications plus un certain nombre de corrections marginales concernant les adhésions ou les activités multiples pour les élèves participant à l'Ecole de musique.

Je dirai simplement que, sur le premier point concernant les tarifications, le fait de proposer une tarification réduite pour les utilisateurs (entre guillemets) ou les usagers de l'Ecole de musique et d'autres associations ronquoises nous paraît aller dans le bon sens.

Nous aurions souhaité que ce soit élargi aux mêmes personnes qui, sans adhérer forcément à des associations ronquoises, participent aussi à des animations ronquoises, deux ou trois à stipuler au cours de l'année. Cela aurait pu être une proposition complémentaire parce qu'on peut participer à la vie ronquoise sans forcément adhérer aux associations.

En dehors de ce point, un autre élément nous semble dommageable dans ce processus : selon les discussions que nous avons pu avoir à la suite de nos réactions, il apparaît qu'en

réalité un processus de discussion a été mis en place depuis la fin de l'année dernière, processus auquel le Conseil municipal n'a pas été directement associé pour pouvoir soumettre des propositions.

Ce processus semble donc avoir démarré l'année dernière et, au Conseil municipal de décembre dont nous venons d'approuver le procès-verbal, on n'en a pas parlé !

Au Conseil de février, on n'a parlé que des tarifications, aucunement des activités nouvelles et de la réorganisation !

Et nous ne parlons de la réorganisation de l'Ecole de musique et de l'ouverture de 10 ou 11 semaines supplémentaires qu'à l'occasion de la grille tarifaire...

Nous pensons que c'est une mauvaise façon de procéder, qui nous donne l'impression qu'en réalité on a mis comme premier objectif, non pas l'offre culturelle et musicale, mais le changement (entre guillemets) ou la modification de statuts ou l'application unilatérale de nouvelles règles concernant les enseignants et ensuite on leur a demandé de remplir les semaines qu'on leur avait demandé de travailler.

C'est seulement après leur avoir demandé de remplir ces semaines, et comme ils ne l'ont pas fait suffisamment, qu'on a cherché à proposer des activités y compris en allant chercher de l'aide extérieure parce qu'on n'avait pas forcément toutes les idées suffisantes chez nous.

Nous pensons que le débat aurait dû porter (nous l'avons écrit) tout d'abord sur :

Quelles sont les activités que l'on veut faire en plus au sein de cette Ecole ?

Comment peut-on les organiser et les structurer, y compris avec d'autres et des assistants extérieurs ?

Comment peut-on faire participer les professeurs de l'Ecole de musique, y compris à travers un certain nombre de négociations et d'aménagements d'horaires puisque, même si l'annualisation n'est pas totalement applicable, le système des horaires variables pouvait être mis en place ?

Ainsi donc, si on avait avancé en disant : *on a un projet sur lequel on discute avec les élus municipaux, avec les usagers. A partir de ce projet, on regarde comment il est gérable par les équipes en place et par des accompagnements extérieurs...* nous pensons que nous aurions avancé beaucoup plus positivement, c'est ce que nous vous avons écrit au mois d'avril pour essayer de participer, notamment à travers le Conseil d'école dont nous nous félicitons.

Mais nous pensons que le processus a été pris à l'envers pour des raisons qui ne sont pas forcément les raisons de création d'activités culturelles. Ce que nous regrettons et c'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis négatif sur la délibération parce que le processus dans lequel elle a été menée n'est pas le bon, à notre sens, et va conduire peut-être à écarter un certain nombre de professionnels qui étaient présents sur Roncq depuis très longtemps et qui faisaient un travail reconnu de qualité, à les écarter pour des raisons x ou y du futur projet.

Nous ne pensons pas que ce soit la bonne solution et c'est la raison pour laquelle nous avons voté contre le tableau des effectifs –vous l'avez bien compris– et c'est la raison pour laquelle nous voterons aussi contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT, on a échangé ensemble encore récemment. Nous avons eu cette discussion, la gestion du personnel relevant du Maire et du DGS.

Aujourd'hui nous avons voulu montrer qu'on pouvait aussi écouter, travailler ensemble et faire les choses sereinement. Ce n'est pas forcément le cas de tout le monde et c'est un peu dommage.

Ce soir, j'aurais salué votre vote positif sur ce projet.

Vous êtes le premier et votre équipe est la première à critiquer que l'on ne fait pas assez pour les jeunes.

Aujourd'hui nous avons des propositions qui permettront aussi aux enfants et aux jeunes, lors des vacances, de pouvoir faire des activités. Je pense que cette délibération va dans le bon sens et répond à une majeure partie des demandes que vous avez faites depuis quelques années.

Je peux regretter votre position mais je sais comment vous vous comportez à l'approche des élections. Aujourd'hui vous avez décidé de voter contre des propositions qui vont dans le sens de la jeunesse au travers d'une activité de l'Ecole de musique qui va s'intensifier.

Je ne mets pas en cause le travail des enseignants mais, à un moment, il faut aussi essayer d'avancer et de voir l'avenir ; merci.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

J'interviens juste pour préciser que nous reconnaissons que nous vous rencontrons pour discuter des différents points sauf que, comme d'habitude, prévoir une rencontre quinze jours avant une délibération paraît quelque peu compliqué pour pouvoir délibérer et faire de nouvelles propositions avant.

Je ne fais que constater cette situation.

M. LE MAIRE –

Il n'y avait pas que cette rencontre ; il y en a eu d'autres. Mais on a tendance à oublier beaucoup de choses, c'est un peu dommage mais c'est ainsi.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq Avenir »

1.03 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Antonio DA SILVA, 1^{er} Adjoint, (Rodrigue DESMET, Maire et Vincent LEDOUX, ancien Maire, s'étant retirés), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Rodrigue DESMET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;*
- 2) constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;*
- 5) prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.*

COMPTE ADMINISTRATIF 2017
Exécution du budget

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	14 356 987,90 €	16 443 027,98 €
	Section d'Investissement	4 757 785,11 €	3 941 042,93 €

		+	+
Reports de l'exercice 2016	Report en section de Fonctionnement (002)	-	200 000,00 €
	Report en section d'Investissement (001)	-	961 472,91 €
		=	=
	TOTAL (réalisations+reports)	19 114 773,01 €	21 545 543,82 €
	Résultat de clôture	- €	2 430 770,81 €

Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de Fonctionnement	- €	- €
	Section d'Investissement	1 380 803,01 €	867 913,43 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	1 380 803,01 €	867 913,43 €

Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	14 356 987,90 €	16 643 027,98 €
	Section d'Investissement	6 138 588,12 €	5 770 429,27 €
	TOTAL CUMULE	20 495 576,02 €	22 413 457,25 €
	Résultat définitif	- €	1 917 881,23 €

VILLE DE RONCQ

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
<i>ROBERT Peggy</i>	<i>Les clés d'une communication politique réussie Le 15/05/2017</i>

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous laisse la parole pour présenter ce compte administratif.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Le compte administratif 2017 présente une particularité, même plusieurs.

- Ce compte administratif se trouve à peu près à mi-mandat,

- Ce compte administratif a été initié, piloté et dirigé par deux Maires successifs, chacun six mois d'activité. Le passage de témoin s'est très bien passé ; on pourra d'ailleurs le constater au vu du résultat fin 2017. C'est une œuvre positive... deux Maires sur une année, ce n'est pas toujours une situation simple mais, dans notre cas, cela s'est passé dans de très bonnes conditions : la continuité a été totalement assurée et le développement de la Commune s'est poursuivi.

Le premier tableau projeté vous présente le **Plan pluriannuel de fonctionnement** des années 2013 à 2017.

Ce tableau reprend principalement les évolutions de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement. Le principal attrait consiste à mettre en exergue la constance de notre capacité d'autofinancement brut comme on peut le voir : de 2,278 M€ en 2013 cette capacité est passée à 2,956 M€ en 2017.

Que veut dire ce point important ?

Parallèlement il y a désendettement de la Commune, sachant qu'elle était très peu endettée mais elle poursuit son désendettement. D'ailleurs beaucoup de communes aujourd'hui sont dans cet état d'esprit. Les communes les plus proches de Roncq poursuivent le même objectif et, il y a une dizaine de jours, à la MEL le Vice-Président chargé des finances, M. Alain BERNARD, a également présenté son compte administratif en précisant que l'objectif était le désendettement et le recours à l'autofinancement le plus important possible.

Le fonctionnement

On vous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement relatives à l'exercice 2017 et leur poids par chapitres budgétaires. Sur le slide, vous pouvez constater qu'elles restent à peu près constantes entre 2013 et 2017 hormis une diminution des charges de gestion courante. C'est une raison justement pour augmenter notre autofinancement sachant (on le verra sur un prochain slide) que notre dotation globale de fonctionnement, qui est versée par l'Etat, a diminué sur 4 ans de 1 M€ sur un budget moyen de 15 M€.

Concernant l'exercice budgétaire 2017 (je ne parle pas des reports, j'y reviendrai tout à l'heure), il a généré un excédent de 2,086 M€.

La section de fonctionnement représente l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux dont les différentes prestations de services effectuées, les salaires des personnels, les subventions versées aux associations ainsi que les intérêts des emprunts.

☞ Le taux de réalisation **des dépenses de fonctionnement** oscille entre 93 et 99 % ; la moyenne se situant à 96 %. Cela veut dire qu'on a réalisé pratiquement la totalité du budget voté au niveau des dépenses ; c'est une bonne chose et démontre que le suivi budgétaire est très pointilleux. J'en remercie les services financiers.

Un autre tableau comparatif vous présente le **coût 2017 par habitant** par rapport à la moyenne des communes du Département, des communes de la Région et des communes au niveau national dans la strate 10.000 à 20.000 habitants, qui est celle de Roncq.

Charges générales.....	326 €
Charges de personnel.....	507 €

C'est là un point important : nous sommes en-deçà de la moyenne nationale, départementale et régionale, nous sommes aux environs de 48 % par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement alors que les moyennes oscillent entre 55 et 60 %.

Charges de gestion courante	132 €
-----------------------------------	-------

Elles sont également en-deçà de la moyenne.

Charges réelles financières.....	5 €
Charges réelles exceptionnelles....	1 €

Je ne vais pas les commenter.

Certains postes de dépenses ont augmenté en 2017 quand d'autres ont diminué. Je ne vais pas tous les reprendre mais donner les principaux.

Principalement au niveau **des diminutions** :

- Les **achats de prestations de services** -200.000 € soit -14 %

La raison en est que, dans le cadre de la mutualisation avec les Villes de Tourcoing et Neuville-en-Ferrain, on verse des acomptes puis on établit un prix de revient ; on a récupéré 160.000 €.

Une dépense est maintenant imputée au CCAS : les repas au seniors qui figuraient précédemment au budget communal.

Enfin la suppression des TAP en 2017/2018 soit une baisse d'environ 80.000 €.

Quant aux **postes en hausse**, on trouve principalement :

- **Le poste Alimentation** + 19.000 € soit + 35 %

C'est mineur mais je tiens à le souligner aujourd'hui. C'est dû à la reprise de la livraison de pain à l'ensemble des restaurants scolaires roncqquois depuis le 1^{er} janvier 2017. Précédemment le pain était livré par une centrale d'achats de Saint-Omer.

Aujourd'hui le pain est livré par les boulangers de Roncq. Ils ont répondu à l'appel qui leur a été fait et ils ont réparti la distribution du pain selon leurs souhaits.

- **Les contrats de prestations de services + 84.000 € soit + 87 %**

Cette augmentation est due principalement aux classes de découverte : 60 enfants sont partis en 2016 et ils étaient 165 en 2017.

- **Des concours divers + 55.000 €**

Il s'agit de la cotisation versée à la Maison de l'Emploi pour 2016 et 2017 mais nous étions en discussion avec cet organisme, n'étant pas d'accord avec le régime qui nous était imposé. Ainsi donc la Ville sort du dispositif au 1^{er} janvier 2019 : nous avons dénoncé ce contrat et nous n'aurons plus à verser une subvention de fonctionnement pour 2019. Néanmoins les demandeurs d'emploi pourront continuer à bénéficier de ce système puisqu'il ne faut pas adhérer au syndicat de la ME pour pouvoir en bénéficier.

- **Les charges de personnel** sont en retrait de 208.000 € (- 3 %) dus au non-remplacement de départs en retraite ; il y a donc une baisse sensible des effectifs : 222 agents à fin 2016 et 204 agents à fin 2017 !

Rappelez-vous le rapport d'orientations budgétaires que j'avais présenté à l'automne 2017 pour l'année 2018. La masse salariale passe sous le seuil des 50 % toutes dépenses confondues.

- **Les charges de gestion courante** sont également en diminution d'environ 175.000 € soit -9 % et représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement. De 2 M€ en 2016 elles passent à 1,820 M€ en 2017.

Pour l'année 2017 on a abondé le subventionnement de la SCIC Kaléïde à 750.000 € en 2017 contre 780.000 € en 2016.

Au niveau du subventionnement aux associations, c'est identique.

Il y a eu diminution du subventionnement au CCAS non pas par rapport à son budget mais par rapport au versement de la subvention. Quand le CCAS examinera son compte administratif avant le 30 juin, il fera état d'un excédent et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas versé de trésorerie que nous préférons garder dans le budget municipal et ne pas la laisser dormir dans un budget annexe. Toutes les communes procèdent de cette façon, ce n'est pas une innovation, cela se pratique tous les ans.

Pour les écoles privées, il y a également diminution de la participation qui passe de 462.000 € en 2016 à 433.000 € en 2017. Une délibération vous sera soumise par mon

collègue, Thibault TELLIER, pour une augmentation en 2018 de ce subventionnement du fait d'une progression de leurs effectifs et du coût moyen d'un élève des écoles publiques.

Aide apportée aux associations.

Ce tableau est important et comporte deux colonnes :

- L'une relative à la subvention en numéraire... c'est le montant des subventions versées aux principales associations,

- L'autre relative à la subvention en nature... on est tenu de chiffrer dans le compte administratif (Code des collectivités locales) les subventions apportées en nature. On valorise donc le prêt de matériels, de salles, la masse salariale, l'entretien des salles et des espaces. On arrive à un montant assez sensible de près de 850.000 € notamment pour des associations très suivies : ULJAP, Tennis Club de Roncq et l'ESR Foot qui oscillent entre 10.000 et 25.000 €.

La subvention aux associations en numéraire, c'est un élément.

Un autre, c'est une subvention en nature qui est valorisée et qui est beaucoup plus importante.

Il est bon de savoir que, globalement, le subventionnement aux associations, toutes dépenses confondues, oscille sur la Ville de Roncq à 1 M€.

Intérêts de la dette.

Ils diminuent de 11 % ; je présenterai un tableau tout à l'heure.

Présentation par fonction

- Les services généraux 28,90 %

Ce sont les services obligatoires de dépenses de la Commune mais le principal poste est :

- Les écoles..... 27 %

Là on a fait un effort sensible sur l'investissement dans les groupes scolaires mais également dans leur fonctionnement. Je pense que l'on peut s'en féliciter et on continuera dans ce sens.

☞ Le graphe suivant nous donne **les recettes de fonctionnement**

On avait prévu des recettes réelles à hauteur de 15.567.500 € au budget et on a encaissé 16.414.682 € soit un taux de 105 %. C'est cette différence entre recettes et dépenses qui permet de créer l'excédent 2017.

Structure des ressources fiscales

Ce sont donc les contributions directes appelées par la Commune qui passent de 66 à 73 % non pas que l'imposition ait augmenté mais les dotations et participations (vous le constatez sur le graphe) passent de 25 à 19 %... On perd donc 1 M€ en dotation de fonctionnement entre 2013 et 2017. C'est la raison pour laquelle le pourcentage de la fiscalité augmente tout en sachant que les taux ou bases d'imposition sont restés identiques sauf la revalorisation des bases de l'inflation votée par le Parlement.

Les recettes augmentent donc de 5,44 % mais il faut rester prudent par rapport à cette augmentation parce que la Ville a reçu, durant l'année 2017, un rappel de la Caisse d'Allocations Familiales sur le Contrat Enfance-Jeunesse au titre de 2016-2017. C'était un surplus de 383.000 € de recette exceptionnelle que l'on ne retrouvera plus l'année prochaine.

Le tableau, que vous avez sous les yeux, est assez parlant.

- Les impôts et taxes représentent 71,63 % des recettes contre 69 % en 2016 et comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure 66 % en 2013.
- La fiscalité locale représente 43,48 % en 2017 contre 41,73 % en 2016.
- Le produit de la taxe d'habitation, qui va être supprimée à horizon 2021, est de 3 M€ et représente presque 17 % de nos recettes réelles de fonctionnement.
- Le produit de la taxe foncière est de 4 M€ soit près de 25 % de nos recettes de fonctionnement.

Vous avez ensuite la répartition de la taxe foncière entre les locaux d'habitation ordinaire dont locaux des ménages et les maisons-appartement pour 45 % et les locaux à usage professionnel pour près de 49 %. Il faut être vigilant et ne pas se reposer uniquement sur des ressources fiscales et augmenter cette part bien qu'on va voir apparaître une diminution de l'autonomie fiscale des communes à l'horizon 2021 puisqu'on ignore aujourd'hui comment sera remplacée la taxe d'habitation. A un moment donné, il était question que les Villes perçoivent la taxe foncière en provenance du Département mais les Départements n'y sont pas très favorables. Le Comité des finances locales s'est réuni et a fait d'autres propositions en demandant à l'Etat de compenser à l'euro près la taxe d'habitation... Mais c'est encore en discussion. Je pense que le Gouvernement a eu raison de se donner une année supplémentaire pour pouvoir rapporter des éléments concrets afin que les communes puissent assurer la pérennité de leurs recettes sachant que l'Etat demande aux communes

de faire des efforts et c'est tout à fait logique ; l'Etat doit réduire le déficit national et les communes de même.

Je pense que, dans les années à venir, malgré nos excédents qui sont raisonnables, il va falloir faire des efforts supplémentaires dans notre budget de fonctionnement et être très vigilants sur nos futurs investissements.

La part des dotations et participations représente, je l'ai dit, 19 % en 2017 la DGF ayant baissé, je l'ai dit également.

Les autres produits de gestion, c'est mineur.

En progression, au niveau des recettes :

- Les recettes liées aux concessions des cimetières + 25 %
- Les droits de stationnement et location voie publique +136 %
- Les classes de découverte (+ 137 %), je l'ai signalé précédemment : plus d'élèves sont partis.
- La restauration scolaire. + 10 %

En baisse :

- Les recettes liées aux garderies du fait de la suppression des TAP, c'est tout à fait logique. Par contre les recettes liées aux garderies elles-mêmes sont constantes.

Impôts et taxes

Un point également en augmentation. La recette relative aux droits de mutation :

2015.....	628.000 €
2016.....	535.000 €
2017.....	670.000 €

Pour l'instant, nous n'avons pas de perspectives pour 2018 mais, à mon avis, nous devrions être dans une jauge à peu près identique.

Fiscalité locale

Celle-ci n'a pas augmenté ou est quasiment nulle à 0,46 % : on passe de 7,105 M€ à 7,138 M€.

La réforme des valeurs locatives pour les locaux professionnels n'a engendré aucune recette supplémentaire puisque l'impact fiscal est lissé sur une période de 10 ans. On fera donc le bilan dans 10 ans. Cette réforme a été mise en place en 2016 ; on verra en 2026/2027 ce qu'elle aura généré. Il est possible qu'il y ait d'autres discussions à ce moment-là.

On notera toutefois que la taxe foncière représente 4 M€ et se répartit de la façon suivante :

45 % locaux d'habitation

49 % locaux à usage professionnel

6 % répartis locaux habitation à caractère social et établissements industriels et assimilés

Evolution de la population et de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2013 nous étions à 2,539 M€ et en 2017 à 1,554 M€... donc une perte de 1 M€ ;

Parallèlement la population a augmenté de 700 habitants entre 2013 et 2017 sachant que la DGF est indexée d'une part sur des paramètres fiscaux (richesse fiscale, longueur de voie, etc.) et d'autre part sur des paramètres de population.

Malgré ces éléments, la DGF a diminué de 1 M€ !

Heureuse surprise : à partir de 2018 le Gouvernement actuel s'est engagé à la maintenir jusqu'à 2022 –échéance de la Présidence de la République– bien entendu, au-delà il n'est pas question de faire des pronostics. Je pense que c'est un point important, cela rassure les collectivités puisque la DGF sera maintenue au niveau de 2017 sachant qu'on aura quand même perdu 1 M€ sur 4 ans.

Dotation de solidarité urbaine (DSU)

On perd également la DSU.

En 2016 elle s'élevait à 148.000 € et en 2020 nous n'aurons plus rien car nous sortons du dispositif.

Dotation nationale de péréquation (DNP)

C'est mineur ; je présente le graphe qui n'a pas beaucoup d'intérêt puisqu'il y aura une réforme sur ces éléments.

De 55.000 € la DNP passe à 108.000 € en 2017. C'est dû à l'effort fiscal mais cela va être revu dans le cadre de la réforme des finances locales. Le graphe vous est présenté pour mémoire ; c'est une petite recette.

Résultats de la section de fonctionnement et capacité d'épargne

Vous avez en recettes totales	16.443.027 €
En dépenses totales.....	14.356.987 €
Pour un résultat budgétaire de l'exercice.....	2.086.040 €
Et on avait déjà un excédent constaté l'année dernière 2016.....	200.000 €
L'excédent total à affecter est donc de	2.286.040 €

On le reverra tout à l'heure dans la présentation du résultat.

L'investissement

On constate que le montant des **dépenses d'investissement** réalisées par la Ville entre 2013 et 2017 a été de plus de 13 M€.

A mon avis, à la fin du mandat, on atteindra la jauge de 17 à 20 M€ sachant que le PPI est en cours de préparation mais que l'on a déjà les objectifs fixés sur les prochains investissements dans les années à venir.

Total entre 2013 et 2017 : cela a évolué entre 3 et 4 M€ par an.

Toute la partie en bleu, c'est le remboursement du capital des emprunts. C'est toujours à peu près identique autour de 500.000 € pour les années précédentes.

☞ Dépenses d'investissement 2017

Le total s'élève à 4,1 M€ + les restes à réaliser de 1,3 M€ ce qui représente 5,4 M€ en investissement 2017.

Le taux de réalisation tourne autour de 75 %.

Un taux de réalisation est difficilement comparable en investissement. La raison en est des appels d'offres parfois infructueux, des travaux retardés (problèmes d'entreprises et autres).

On vous le présente pour mémoire mais il faut quand même se rapprocher des 70 % ; c'est important.

Le tableau suivant vous donne une comparaison par strate.

En dépenses directes d'équipement, nous sommes à 302 €/habitant par rapport à des moyennes de 329 €, 316 € et 300 € (Département, Région, National).

Le remboursement lié aux emprunts et autres dettes... Nous savons que nous sommes en dessous de la moyenne des communes de la même strate puisque nous sommes à 37€/habitant alors que Département, Région et National oscillent entre 81, 85 et 93 €.

Remboursement des emprunts

Bien sûr, réalisés à 100 %.

Pour 515.000 € budgétés, on a remboursé 511.757 €.

Bilan des dépenses réalisées en 2017

Je ne vais pas trop m'y attarder mais vous présenter simplement les slides, en rappelant les principaux investissements qui ont été réalisés en 2017.

Quelques photos vous sont présentées ; c'est plus parlant.

Un des principaux investissements concerne les travaux d'agrandissement de l'Ecole Kergomard pour plus de.....	1,6 M€
Travaux dans les autres bâtiments.....	73.000 €
Travaux à la piscine	57.000 €
Travaux d'éclairage public.....	137.000 €
Nouveau terrain de foot synthétique hors éclairage	848.000 €
Avec éclairage	974.000 €
Compte tenu d'une subvention de la MEL de 286.000 €	
Installation d'un skate parc.....	108.000 €
Divers aménagements dans les espaces publics y compris les cimetières.....	207.000 €
Divers achats de matériel informatique	93.000 €
Matériels de bureau pour les services municipaux, les écoles et autres services.....	117.000 €
Pour un montant total d'investissement de 4,5 M€.	

☞ **Recettes d'investissement**

Sur le graphe, nous n'avons repris uniquement les recettes liées aux emprunts, dotations et fonds globalisés, subventions et participations.

Vous voyez qu'en 2013 nous avons fait appel à un emprunt de 2 M€ que nous continuons de rembourser.

A partir de 2014, plus d'emprunt, c'est de l'autofinancement total. Bien entendu, il n'y a plus de recette extérieure à part les dotations et fonds globalisés et les subventions et participations.

La recette principale dans le financement des investissements à partir de 2014, c'est l'autofinancement !

Les recettes d'investissements s'élèvent à 2,9 M€, les restes à réaliser à 868.000 € soit un montant total de 3,7 M€ qui se répartit comme suit :

386.000 € en subventions d'investissements
390.000 € en FCTVA
43.000 € pour la taxe d'aménagement
2.052.000 € excédents de fonctionnement
30.000 € de créance Numéricâble

Il nous appartient de rajouter le solde reporté de l'année N-1 de 961.000 €.

Résultats de la section d'investissement.

- Recettes totales.....	3.941.042 €
- Dépenses totales.....	4.757.785 €

- Résultat budgétaire de l'exercice.....	- 816.742 €
Puisqu'il y a des restes à réaliser.	
- Crédit antérieur reporté 2016.....	961.472 €
Solde d'exécution	144.730 €

Le besoin de financement est de 368.158 € qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Résultat général et affectation envisagée

Le résultat comptable de l'exercice 2017, y compris les reports, les restes à réaliser et les excédents 2016, est de 2.286.040,08 €.

- Une partie sera affectée en recettes de fonctionnement (100.000 €)
- Le reste en investissement (2,186 M€) qui permettra de financer les investissements et d'annuler l'emprunt de 1,7 M€ inscrit au budget primitif 2018.

Evolution des dettes et des charges financières 2013-2017

Sur ce dernier slide, vous voyez qu'en 2013 nous avons encore à rembourser 5,4 M€ d'emprunts et 3,4 M€ en 2017 ; une diminution forte et, progressivement, la dette va s'éteindre.

En parallèle vous avez les charges financières : 130.000 € en 2013 et 79.000 € en 2017... ce sont les intérêts des emprunts.

La dette par habitant aujourd'hui est de 251 € contre une moyenne de 918 € au niveau national de la strate.

On détient 7 emprunts : 5 à taux fixe et 2 à taux variable.

L'annuité de la dette s'élève à 511.757 €.

Notre ratio d'endettement est de 0,20 contre une moyenne de 0,35.

La capacité de la Ville à se désendetter à partir de notre seul autofinancement est de 1 an et 2 mois ; l'année dernière, il nous fallait 2 ans.

La moyenne des communes de notre strate est de 5 ans. Nous sommes donc bien en-deçà de la moyenne. Je pense que c'est tout à notre honneur ; les services financiers mettent un point d'honneur à gérer d'une manière très précise.

Situation des emprunts garantis

Le sujet a été évoqué en Commission plénière ; je n'y reviens donc pas. Il n'y a pas de changement depuis plusieurs années (AFTE, Société HLM Notre Logis, Société HLM Logiciel). Cela représente un capital restant dû de 1,196 M€ à la date du 31 décembre 2017.

Voilà pour le compte administratif.

Les éléments qu'il faut en retirer sont principalement : désendettement, capacité d'autofinancement accrue. Je pense qu'il y a encore des points de progrès notamment au niveau de notre gestion. Je peux faire confiance à mon collègue au contrôle de gestion, Franck GILME, qui met le doigt là où cela fait mal et qui, avec ses questions pertinentes et ses propositions aussi pertinentes, nous permet d'avancer et de retrouver des marges de manœuvre suffisantes.

C'est important, c'est un travail d'équipe ; il faut le dire.

Je remercie l'ensemble des personnels municipaux, du Conseil municipal et de l'équipe municipale pour le travail qui a été mené pendant 6 mois par Vincent LEDOUX puis désormais par Rodrigue DESMET.

Je remercie également l'ensemble des services financiers, notamment Catherine SERAFINI et Sabine KESTELOOT ainsi que le DGS, François VERHEECKEN, qui ont mis un point d'honneur à réaliser ce travail et Marjorie VAN ENDE qui nous a présenté les slides.

Merci à tous.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT, et je tiens à remercier le public qui est resté pour vous écouter et entendre ces beaux résultats... C'est aussi cela la vision municipale ; ce ne sont pas que des délibérations, c'est aussi la gestion d'une Commune.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme d'habitude nous dirons que la Ville est bien gérée comptablement mais peut-être trop comptablement. On peut toujours remarquer qu'on pourrait peut-être apporter certaines souplesses politiquement. On n'est pas dans le débat d'orientations budgétaires ; on ne va donc pas le développer mais juste signaler l'emprunt qui pourrait justement donner ces souplesses.

Vous avez présenté de très beaux graphiques.

Le remboursement de l'emprunt, c'est 500.000 € par an... Il suffit d'emprunter 300.000 à 400.000 € par an, on continue à se désendetter et on doit pouvoir faire de nouvelles choses sans forcément faire pression sur tous les budgets.

On peut également remarquer que le résultat est positif puisque, selon les chiffres, on a entre 10 et 13 % de marge (je ne dirai pas bénéficiaire) positive, excédentaire ! Beaucoup d'entreprises aimeraient bien avoir un taux aussi important.

M. LE MAIRE –

Je laisse Monsieur DA SILVA répondre ; je ne peux pas participer au débat.

M. DA SILVA –

Il est vrai que l'on peut toujours emprunter mais je ne comprends pas bien votre raisonnement : on emprunte et on se désendette ?

On peut toujours dire que l'on emprunte moins mais le fait est qu'aujourd'hui on est sur une phase difficile en France. A Roncq, on tient les comptes et on les tient bien.

Je tiens à féliciter M. BOSSUT pour le travail accompli avec, bien sûr, les services qui travaillent durement toute l'année pour arrondir les euros au maximum.

On peut féliciter Catherine SERAFINI et Sabine KESTELOOT, ici présentes, pour le travail qu'elles assurent avec leurs services et tous les élus qui, chacun dans leur domaine, travaillent au plus juste tout en faisant le maximum pour la population.

Bien sûr, on a un commissaire aux comptes qui attire toujours l'attention sur les dépenses qui pourraient être inutiles. Je crois néanmoins que chaque élu fait le maximum et vous avez dit vous-même que les comptes sont bien tenus comptablement mais aussi pour la population.

Je crois que la Ville de Roncq n'a pas à rougir de ce qu'elle propose à ses habitants.

Monsieur le Maire va donc quitter la salle ainsi que Monsieur le Député puisqu'il était partie prenante dans ces comptes et nous allons passer au vote.

(Sortie de M. le Maire et de M. LEDOUX)

S'il n'y a plus de question ou de remarque (aucune), je porte aux voix ce compte administratif 2017. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

(Retour de M. le Maire)

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Maire ainsi que M. LEDOUX qui a également participé au cours du premier semestre. Et je demande à notre assistance de bien vouloir vous applaudir.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Je tiens à associer M. le Député, Vincent LEDOUX, à cette réussite ainsi que l'ensemble des services que M. BOSSUT a également remerciés pour leur contribution à cette bonne gestion. Vos applaudissements vont à l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce résultat tout à fait positif pour la Ville de Roncq. Merci à tous.

1.04 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Antonio DA SILVA, 1^{er} Adjoint, (Rodrigue DESMET, Maire et Vincent LEDOUX, ancien Maire, s'étant retirés),

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;

DELIBERE :

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;*

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :

- Total des soldes en début de gestion : 0 €
- Total des opérations constatées en cours de gestion : 0 €
- Total des soldes à la clôture de la gestion : 0 €

4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

I - RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
A - Recettes			
Titres de recettes émis	3 941 042,93 €	16 471 795,25 €	20 412 838,18 €
Réductions de titres	- €	28 767,27 €	28 767,27 €
Recettes nettes	3 941 042,93 €	16 443 027,98 €	20 384 070,91 €
B - Dépenses			
Mandats émis	4 834 087,57 €	14 749 732,67 €	19 583 820,24 €
Annulations de mandats	76 302,46 €	392 744,77 €	469 047,23 €
Dépenses nettes	4 757 785,11 €	14 356 987,90 €	19 114 773,01 €
C - Résultats de l'exercice			
Excédent	- €	2 086 040,08 €	1 269 297,90 €
Déficit	816 742,18 €	- €	- €

II - RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

SECTIONS	RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLÔTURE DE 2017
	1	2	3	4 = 1-2+3
Investissement	961 472,91 €	0,00 €	-816 742,18 €	144 730,73 €
Fonctionnement	2 252 410,72 €	2 052 410,72 €	2 086 040,08 €	2 286 040,08 €
TOTAL	3 213 883,63 €	2 052 410,72 €	1 269 297,90 €	2 430 770,81 €

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très court puisque c'est la copie collée du compte administratif, s'agissant du compte de gestion du Trésor public.

Le Trésorier public a donc dressé son compte de gestion sans observation particulière, ni réserve.

Ce compte de gestion a été examiné en Commission plénière et je n'ai pas de point complémentaire à ajouter.

M. DA SILVA –

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.05 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2017
--

1. L'affectation des résultats de 2017

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017. Cet arrêté permet de dégager :

- En section de fonctionnement :	
○ <i>Un excédent de clôture de</i>	2 286 040,08 €
- En section d'investissement :	
○ <i>Un solde d'exécution positif de</i>	144 730,73 €
○ <i>Des restes à réaliser en dépenses de</i>	1 380 803,01 €
○ <i>Des restes à réaliser en recettes de</i>	867 913,43 €
○ <i>Soit un besoin net de financement de</i>	368 158,85 €

Le résultat de fonctionnement ainsi défini, il vous est proposé d'affecter cet excédent constaté au 31 décembre 2017 à hauteur de 2 286 040,08 € comme suit :

R.002 - Excédent de fonctionnement reporté 100 000,00 €

R.1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 2 186 040,08 €

Cette reprise de l'affectation de résultat ordinaire 2017 est bien entendue reprise au budget supplémentaire 2018 qui vous est également présenté ce soir.

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons à nouveau pour l'affectation de l'excédent.

M. BOSSUT –

Comme je l'ai indiqué au cours de la présentation du compte administratif, le résultat de fonctionnement est de 2,286 M€ et, sans rentrer à nouveau dans le détail, il est proposé de l'affecter de la façon suivante :

100.000 € en section de fonctionnement

2.186.040 € ciblés vers la section d'investissement.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.06 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Le budget supplémentaire 2018 (joint en annexe), dont vous trouverez une synthèse ci-dessous, s'équilibre à hauteur de 2 327 462,07 € réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : 355 853,48 €
- Section d'investissement : 1 971 608,59 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes

- chapitre 77 (recettes exceptionnelles : trop versé mutualisation restauration

Année N-1 et reprise des excédents année N-1 SCIC KALEIDE).....	+ 210 000,00 €
- Solde d'exécution positif reporté R002 (N-1)	+ 100 000,00 €
- Reprise du solde d'exécution positif issu du CA 2014 de la Caisse des Ecoles (délibération du conseil municipal du 19/02/2018/12) R002.....	+ 45 853,48 €

TOTAL DES RECETTES	355 853,48 €
---------------------------	---------------------

B - Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général : divers ajustements de crédits)	+ 100 000,00 €
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante) - (dont ajustement des crédits affectés à la SCIC KALEIDE pour 2018)	+ 200 000,00 €
- chapitre 67 (charges exceptionnelles : secours, bourses diverses)	5 000,00 €
- chapitre 022 (dépenses imprévues)	+ 50 853,48 €

TOTAL DES DEPENSES	355 853,48 €
---------------------------	---------------------

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 867 913,43 €
- 155 983,43 € (subvention CAF aide investissement Ecole Kergomard, solde fonds concours MEL pour le terrain de football synthétique, subvention RFID)	
- 711 930,00 € (Cessions 124 rue de Lille + bâtiment du Dojo/Poste + 7 bis, rue Henri Barbusse)	
- chapitre 16 (Emprunts : suppression emprunt d'équilibre inscrit au BP 2018)	- 1 700 000,00 €
- chapitre 1068 (excédents de fonct capitalisés)	+ 2 186 040,08 €
- chapitre 024 (produits des cessions) Ajustements	+ 50 000,00 €
- chapitre 041 (opérations patrimoniales)	+ 200 000,00 €
- Résultat reporté Année N-1 soit un excédent de	+ 144 730,73 €
- Reprise du résultat reporté en investissement issu du dernier CA2014 de la Caisse des Ecoles (délibération du conseil municipal du 19/02/2018/12)	+ 222 924,35 €

TOTAL DES RECETTES	1 971 608,59 €
---------------------------	-----------------------

B - Dépenses

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 1 380 803,01 €
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) Ajustements divers pour	

<i>satellites de restauration, travaux salles de sport et équipements sportifs, achats de matériels de nettoyage pour les écoles, aménagements postes de travail pour le personnel.....</i>	<i>+ 90 800,00 €</i>
<i>- chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours) dont Ajustement enveloppe « pôle de ressources numériques » soit 200 k€, provision pour avances aux entreprises soit 150 k€, Ajustements des crédits Ecole NERUDA soit - 110 k€, Ajustements enveloppe travaux accessibilité (+/- 33 k€).....</i>	<i>+ 300 200,00 €</i>
<i>- chapitre 020 (dépenses imprévues)</i>	<i>- 194,42 €</i>
<i>- chapitre 041 (opérations d'ordre)</i>	<i>+ 200 000,00 €</i>

TOTAL DES DEPENSES	1 971 608,59 €
---------------------------	-----------------------

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Vous avez la parole, Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Dernière délibération que je présente, Monsieur le Maire, qui est un complément du budget primitif 2018.

On reprend les crédits d'investissement en dépenses-recettes engagés au 31 décembre 2017, ce que l'on appelle les restes à réaliser. On affecte les excédents de fonctionnement. Et on procède à des ajustements de crédits tant en recettes qu'en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

On reprend cette année également le solde d'exécution en fonctionnement et en investissement de la Caisse des Ecoles qui, vous le savez, avait été mise en sommeil il y a trois ans. Dissoute par délibération du 19 février 2018, on reprend donc les excédents et on les incorpore au budget supplémentaire de la Commune.

Globalement le budget supplémentaire s'élève à 2,327 M€ et s'équilibre comme suit :

356.000 € en fonctionnement

1,972 M€ en investissement

- **Au niveau de la section de fonctionnement**

Des recettes exceptionnelles	355.853,48 €
------------------------------------	--------------

à hauteur de 210.000 € pour mutualisation restauration, reprise excédents SCIC Kaléïde 2017. Je ne vais pas détailler puisque mon collègue, Franck GILME, le fera dans la prochaine délibération.

On a également abondé 100.000 € en reprenant les excédents de fonctionnement et on récupère 46.000 € des recettes de fonctionnement de la Caisse des Ecoles.

Des crédits supplémentaires en dépenses 355.853,48 €

100.000 €, ce sont des ajustements divers (frais d'affranchissements, sols, etc.)

Chap. 65 (je l'ai expliqué en Commission plénière) ne connaissant pas le résultat de Kaléïde au 31 décembre et l'assemblée générale s'étant tenue fin avril, le solde de subvention n'avait pas été inscrit. On inscrit donc au BS + 200.000 € ; c'est la raison pour laquelle vous avez un montant au chap. 65.

Le reste, c'est une enveloppe « dépenses imprévues » pour ajuster le crédit : 51.000 € qui sera réajustée fin septembre au prochain Conseil municipal.

- **En section d'investissement.**

100.000 € d'ajustements divers (service des sports, cheminements écoles, chemin Saint-François, centre culturel, ajustements divers dans les salles de sports et divers équipements, matériel informatique, restauration écoles plus ou moins 91.000 €).

Chap. 23 on a abondé le Pôle ressources pour 350.000 € dont une avance sur travaux aux entreprises pour un montant de 150.000 €.

Ensuite des ajustements divers aux écoles et des ajustements liés aux travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux.

Opérations d'ordre pour 200.000 €.

Et la reprise des restes à réaliser 1,380 M€

Les dépenses s'élèvent donc à 1,972 M€.

En recettes 1,972 M€

On récupère l'excédent de 2,286 € dont 100.000 € fonctionnement, il reste 2,186 M€ : cela nous permet d'annuler l'emprunt qui avait été inscrit au budget primitif de 1,7 M€.

On a des restes à réaliser pour 868.000 €.

Un ajustement de TVA à 50.000 €.

Et des écritures d'ordre en recettes et en dépenses de 200.000 €.

On a également un excédent de financement issu de la Caisse des Ecoles de 223.000 € et un excédent de financement de l'année N-1 de 145.000 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des questions ?

Ce n'est pas le cas, je porte donc aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq Avenir »

1.07 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des obligations de service public (OSP) avec la SCIC KALEIDE - Consolidation des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 - Avenant n° 11

Par délibération n° 09/02/2017/17 et 18/05/2017/29 en date des 9 février 2017 et 18 mai 2017, notre assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à une compensation prévisionnelle de 750 000 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre de la convention de financement des Obligations de Service Public (C.O.S.P) conclue entre la Ville de RONCQ et la SCIC KALEIDE en matière d'accueil de la petite enfance.

Il nous appartient donc ce soir de procéder à la consolidation des comptes pour la période concernée.

Après analyse détaillée des documents financiers remis par la SCIC KALEIDE (bilan et compte d'exploitation, rapport du Commissaire aux Comptes), l'arrêté des comptes (consolidation) au 31 décembre 2017, laisse apparaître un résultat excédentaire d'un montant total de 113 003 €. Celui-ci fera l'objet d'un reversement intégral au profit de la Ville.

Il vous est donc proposé de consolider le financement municipal définitif ainsi qu'il suit :
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : 636 997 €

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 11 (projet joint en annexe) à la convention de financement des Obligations de Service Public (OSP).

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 18 juin 2018.***

M. LE MAIRE –

Le binôme marchant très bien avec Monsieur GILME, je lui passe la parole pour pointer du doigt différents points.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

La délibération concerne la consolidation de la convention avec la SCIC Kaléïde Petite Enfance pour l'exercice 2017.

Pour rappel nous avons voté, lors des délibérations du 9 février 2017 et 18 mai 2017, une compensation prévisionnelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 de 750.000 €.

La consolidation des comptes de la Petite Enfance de Kaléïde donne un résultat excédentaire de 113.003 € dont 61.000 € de crédits exceptionnels URSSAF pour les exercices 2014-2015-2016 (pour information).

Ainsi avec ce résultat excédentaire, la consolidation finale des comptes s'établit à 636.997 € pour l'exercice 2017.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.08 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des obligations de service public (OSP) avec la SCIC KALEIDE - Versement provisionnel pour 2018 - Dernier acompte - Avenant n° 12

Par délibération n° 19/02/2018/11 en date du 19 février 2018, notre assemblée délibérante s'était prononcée favorablement sur un 1^{er} acompte de 540 000 € relativement au financement provisionnel municipal pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Ce financement s'inscrit dans le cadre de la convention de financement des Obligations de Service Public (C.O.S.P) conclue entre la Ville de Roncq et la SCIC KALÉIDE en matière d'accueil de la petite enfance.

Après examen des documents budgétaires et financiers complémentaires transmis par la SCIC KALEIDE à la demande de la Ville, il nous appartient ce soir de nous exprimer sur le solde du financement municipal au titre de l'exercice en cours.

Au terme de cette analyse, il est envisagé de porter le financement municipal définitif à hauteur de 740 000 €. Le 2^{ème} acompte (solde) s'élève donc à 200 000 €. Le versement s'effectuera durant la 1^{ère} quinzaine de juillet 2018.

Il vous est donc proposé ce soir :

- *de vous prononcer favorablement sur un financement municipal définitif de 740 000 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;*
- *d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 12 à la convention qui s'y rattache (projet joint en annexe).*

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 18 juin 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette deuxième délibération concerne toujours la SCIC Kaléïde Petite Enfance.

Nous allons voter pour le financement définitif de l'exercice 2018 soit 740.000 €.

Pour rappel, le 19 février 2018 un financement prévisionnel a été établi à hauteur de 540.000 €. Ainsi le solde sous la forme d'un deuxième acompte de 200.000 € sera versé d'ici la première quinzaine de juillet 2018.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

S'il n'y a pas de question (aucune), je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.09 - CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires - Avenant n° 3

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing se sont engagées en décembre 2016 (délibération n°15/12/2016/66) par convention dans une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.1 à 1.6.5 la présentation annuelle d'un rapport d'activité qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure (1). Cette analyse financière permet d'établir un avenant annuel à la convention de mutualisation précisant le montant du versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2017 (2).

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence intercommunale réunie à Neuville-en-Ferrain le 17 avril 2018.

1/ - Analyse du coût de revient de production réel des repas produits

Le rapport d'activité (documents en annexe 1 et en annexe 2) présente le bilan de la mutualisation de la cuisine centrale de Tourcoing pour l'année 2017.

Conformément à l'article 1.6.3 de la convention, le Contrôle de gestion de la Ville de Tourcoing procède à l'actualisation du coût de revient de production par l'analyse des coûts réels constatés pour la production des repas de l'année écoulée. Cette analyse fait l'objet d'une présentation et d'une validation par les membres de la Conférence Intercommunale réunie à cet effet. En synthèse, il apparaît un coût de production réel constaté par la cuisine centrale de 2,9668 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

	<i>Repas scolaires et ACM</i>
<i>Montant total des charges</i>	<i>2 756 905 €</i>
<i>Nombre de repas produits</i>	<i>929 249</i>
<i>COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT</i>	<i>2,9668 €</i>

2/ - Montant des versements de régularisation au titre de l'année 2017

Le montant de la participation versée par les Villes de Roncq et Neuville-en-Ferrain a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre les participations versées par Roncq et Neuville-en-Ferrain et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation payable au plus tard au 31 octobre de l'année en cours, intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté,
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun,
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

En conséquence, la Ville de Tourcoing doit verser la somme de 54 515,88 € à la Ville de Neuville-en-Ferrain et 101 542,93 € à la Ville de Roncq.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 (projet joint en annexe 3) à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires afin d'autoriser le versement de régularisation au titre de l'année 2017, de la Ville de Tourcoing à la Ville de Roncq pour un montant de 101 542,93 € payable au plus tard au 31 octobre 2018.

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, vous avez la parole pour ce dernier point vous concernant.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Le 17 avril 2018 a eu lieu une rencontre entre les Villes de Tourcoing, Neuville-en-Ferrain et Roncq dans le cadre de l'Entente intercommunale de la restauration. Cette conférence nous a permis de parcourir le volet financier. Ainsi le coût unitaire du repas produit en 2017 s'établit à 2,9668 € pour un coût 2016 de 3,30 € soit une baisse de 33 centimes.

L'une des explications majeures de cette baisse, c'est un impact positif sur la masse salariale avec un travail important qui avait été initié en 2016 auprès de la cuisine centrale concernant la polyvalence et aussi par rapport à des départs en retraite qui ont été remplacés par des contrats qui ont un coût moindre puisqu'il n'y avait plus en effet d'ancienneté.

Ainsi le coût établi à 2,96 € peut être considéré comme le coût plancher puisque notre volonté n'est pas de vouloir continuer à baisser ce dernier si la qualité des repas pourrait en pâtir, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La volonté commune des trois Villes est toujours de travailler sur des circuits courts pour l'approvisionnement, d'augmenter la part bio et de former le personnel pour proposer de façon permanente des plats de qualité tant en goût qu'en présentation.

Le coût présenté est le coût à la sortie de la cuisine centrale de Tourcoing. Il faut y ajouter la surveillance et d'autres frais, ce qui nous amène à un coût de 8,01 € qui nous rappelle que la part de la Ville reste importante, même déduction faite de la participation des parents.

Ainsi ce coût de 2,96 € retenu permet de calculer la part due de la Ville de Roncq, soit 480.000 €. Pour rappel nous avons versé 581.000 €, calcul établi en 2016 sur la base d'un coût unitaire de 2015 qui était de 3,36 €.

Ainsi la Ville de Tourcoing va nous verser la somme de 101.542,93 €.

Je tiens à remercier les services de la Ville de Roncq qui font un travail important avec une exigence de qualité continue et qui font aussi de cette entente intercommunale une réussite.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

C'est vrai que les services font un travail exemplaire par rapport à ce suivi particulier qui est nécessaire. On peut sans doute dire que les premières années ont été quelque peu laborieuses mais il y a vraiment une entente entre les différentes Villes et c'est important de saluer le travail qui est ainsi fait.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.10 - ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT - Financement municipal - Définition des forfaits 2018

En application des accords conventionnels conclus avec les OGEC Saint-François et Saint-Roch pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 et de notre délibération n° 16/12/2015/85 du 16 décembre 2015 portant notamment nouvelle définition des modalités de calcul des forfaits « maternels et primaires », il nous revient d'arrêter la quotité 2018 de ces derniers au regard des dépenses engagées en 2017 (réf. : compte administratif) pour nos écoles publiques.

Il ressort des calculs entrepris par nos services sur ce sujet, que les forfaits « consolidés » pour 2018 sont arrêtés comme suit :

Forfait maternel*	1.374,76 €/enfant (1.285,76 € en 2017)
Forfait primaire*	589,46 €/enfant (599,20 €/enfant en 2017)

*élèves domiciliés à Roncq

Elève relevant de l'accord intercommunal	Forfait de 184 €/enfant (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

Le montant des forfaits pour l'année 2018 ont été soumis aux OGEC pour avis concernés lors d'une réunion le 22 mai 2018. Les représentants des OGEC ont émis un avis favorable sur ces propositions dès l'instant où elles correspondent à la stricte déclinaison des référentiels de calcul.

Après validation des forfaits par notre assemblée, ceux-ci donneront lieu à une régularisation financière de notre commune dans la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre prochain, selon modalités de liquidation ci-après :

FORFAIT CONSOLIDE
X EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2018
FORFAIT DEFINITIF GLOBAL

-	ACOMPTE N°1 (janvier)	128 425,55 €
-	ACOMPTE N°2 (avril)	128 425,55 €
-	SOLDE DÛ (septembre)	140 924,40 €

(tableau joint en annexe)

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 18 juin 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération semblable à celle que l'on passe chaque année concernant le financement municipal des écoles privées sous contrat. Le principe est le même que l'année dernière puisque nous avons défini les nouvelles règles de calcul en 2015. Pour cette année, après échanges et consultations des OGEC, la répartition se fait de la manière suivante :

- Forfait des maternelles 1.374,76 € par enfant
- Forfait des primaires 589,46 € par enfant

Ces forfaits concernent évidemment les élèves domiciliés à Roncq.

Quant aux élèves qui relèvent de l'accord intercommunal, les choses ne varient pas.

Ce que l'on peut dire parce qu'il n'y a pas de surprise sur les règles de calcul puisqu'elles sont identiques, c'est une certaine variation (vous avez dû la remarquer) du forfait versé aux maternelles.

M. BOSSUT l'a dit tout à l'heure, il y a eu une croissance d'inscriptions dans les écoles privées, ce qui explique cette variable que l'on voit sur le tableau.

Dernier point relatif aux règles comptables : un acompte a été versé en janvier, un deuxième au mois d'avril et le solde sera versé en septembre. Ainsi il y aura de quoi pouvoir chauffer les petits enfants des écoles.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER, pour cette approche envers les enfants.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je n'ai pas bien compris la fin de la phrase de M. TELLIER : il y aurait augmentation du nombre d'élèves dans le privé.

Oui, il y a une légère augmentation mais ce que l'on constate souvent : c'est une baisse notable dans le public, surtout depuis plusieurs années. Je n'ai plus le chiffre exact en tête mais, de mémoire, sur 5/6 ans le privé a dû augmenter de 20 ou 30 élèves alors que, dans le public, on a perdu 200 ou 300 élèves.

M. LE MAIRE –

Pas 200 ou 300 !

M. ZAJDA –

Sur un certain nombre d'années, c'est le cas !

Et l'effectif reste à peu près stable au niveau du privé.

Une autre question : on parle toujours de l'accord intercommunal et de voir si on peut le renégocier.

Cela avance-t-il un peu ou cela reste-t-il sur une guerre de position sur ce prix-là ?

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Sur le premier point, c'est un principe de vase communicant. Il faut bien que les élèves soient scolarisés quelque part. Forcément si cela baisse un peu quelque part, cela augmente ailleurs.

Sur le deuxième point, je n'ai pas bien compris ; vous avez bien dit : guerre de position ?

M. ZAJDA –

Oui, guerre de position sur le fait de ne pas vouloir modifier le forfait des 184 €.

M. TELLIER –

Ce n'est pas une guerre ; c'est une entente cordiale pour filer la métaphore.

On se rencontre tous les deux mois, deux mois et demi sur le territoire de l'intercommunalité Tourcoing-Vallée de la Lys voire même plus loin puisqu'on va jusqu'à Toufflers. Il n'y a pas véritablement de volonté de remise en cause de part et d'autre, à savoir qu'il n'y a pas une Ville (sinon j'aurais alerté M. le Maire) en particulier qui souhaite revoir le forfait communal.

Pour l'instant nous sommes effectivement sur cette base de 184 €.

Là où l'on pourrait sans doute être un peu meilleur collectivement, c'est le cas des enfants domiciliés à l'étranger, évidemment en Belgique. Là c'est un peu plus flou.

Autre question que l'on peut aussi se poser quand on parle de forfait communal, c'est celle des flux. Aujourd'hui on est sur des territoires administratifs et on pourrait imaginer, pourquoi pas, des mises en réseau au-delà de nos frontières administratives. On pourrait peut-être effectivement un peu bousculer la réflexion sur le forfait communal... après des dérogations sont sollicitées. Parfois on dit oui, parfois on dit non... Mais on a toujours une bonne raison pour répondre d'une manière ou d'une autre.

M. LE MAIRE –

Je reviens sur les effectifs.

C'est bien de s'interroger ; je ne pense pas que ce soit 150 ou 200 élèves mais à peu près 10-15 par an. On fera un point sur les effectifs depuis quelques années. Il est vrai qu'il faut se reposer la question chaque année.

Je peux dire que le patrimoine scolaire est entretenu et on fait en sorte de le préserver pour pouvoir accueillir le maximum d'enfants. On a des réserves dans chaque école pour pouvoir accueillir les enfants et on essaie d'accompagner au mieux nos écoles dans les projets :

Neruda va rouvrir à la fin de l'année scolaire, pour la rentrée.

Nous avons eu Kergomard.

Il va y avoir Marie-Curie...

Ce sont des projets qui ont été lancés sans oublier Brel-Picasso qui a été revu il y a quelques années pour accompagner les élèves dans les meilleures conditions.

Monsieur TELLIER, vous souhaitez intervenir.

M. TELLIER –

Il y a quand même deux éléments à ajouter :

1. Il y a effectivement une sorte de variabilité qu'il faut prendre en compte. Il faut aussi que nous, en tant qu'élus, nous nous posions la question de l'interprétation des chiffres. Cela doit faire réfléchir notamment en termes de carte scolaire.
2. Au-delà des chiffres public/privé, je remarque quand même qu'il y a une volonté générale d'aller de l'avant et je me satisfais personnellement (je pense associer tout le monde ici) de la volonté commune de participer aux activités que ce soit les classes transplantées, le projet Fraternités, les manifestations collectives que l'on va organiser notamment lorsqu'on va envoyer tous les enfants de CM2 visiter les Champs de bataille... Il y a vraiment un élan commun. C'est aussi cela qu'il faut avoir dans la tête.

M. LE MAIRE –

Merci à tous et, sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.11 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Frais de déplacements et de formation année 2017 - Consolidation des comptes - Subventionnement 2018 - 2^{me} versement

Lors de sa séance en date du 19 février 2018 (délibération n° 19/02/2018/14), le Conseil Municipal a accordé un premier versement de subvention 2018 à diverses associations, suivant tableau rappelé ci-après :

ASSOCIATIONS VILLE	RAPPEL SUBVENTIONNEMENT 2017 ⁽¹⁾	PROPOSITION AVANCE 2018
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
BLEUETS TWIRLING ⁽¹⁾	4 034 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
BMX CLUB ⁽¹⁾	6 002 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
ESR FOOT ⁽¹⁾	22 452 €	10 000 € Avance en attente de rencontre
JUDO CLUB ⁽¹⁾	3 333 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
LES FRANCS ARCHERS ⁽¹⁾	1 109 €	500 € Avance en attente de rencontre
TENNIS CLUB ⁽¹⁾	10 000 €	5 000 € Avance en attente de rencontre
ULJAP ⁽¹⁾	21 775 €	15 000 € Avance en attente de rencontre
ULTRA SPORT BASKET ⁽¹⁾	11 935 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
USR NATATION ⁽¹⁾	4 120 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
USR GYMNASTIQUE ⁽¹⁾	15 000 €	8 000 € Avance en attente de rencontre
VOLLEY BALL ⁽¹⁾	6 206 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
TOTAL I		55 500 €

(1) le subventionnement 2017 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2016

ASSOCIATION VILLE	Rappel subventionnement 2017 convention 2017-2018	SUBVENTION 2018
CINEMA GERARD-PHILIPPE ⁽²⁾	46 000 €	46 000 €
TOTAL II		46 000 €
TOTAL GENERAL (I+II)		101 500 €

(2) selon la convention biennale 2017-2018, le versement de la subvention de fonctionnement se décompose comme tel : 21 000€ la 2^{me} quinzaine de février et 25 000 € la 2^{me} quinzaine de juillet

Ces dernières semaines, se sont tenues des rencontres entre la Ville et plusieurs d'entre elles, si bien qu'il nous est aujourd'hui possible d'affermir leur subventionnement au titre de l'année en cours (2018).

Le tableau joint en annexe fait la synthèse des associations concernées, expose leur demande 2018, leur 1^{er} acompte et leur complément. Vient s'ajouter l'équivalent des frais de déplacements et de formations octroyés par la Ville en 2017. Ces frais sont reversés par la Ville dans la subvention ordinaire sur la base de l'année N-1. Une consolidation sera effectuée au cours de l'année N+1. Le total de ces trois dernières sommes constituant l'attribution 2018.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 18 juin 2018.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit également d'une délibération que nous votons plusieurs fois par an portant sur l'aide municipale aux associations roncoquoises.

Vous avez accepté de voter un premier acompte le 19 février 2018 dont le tableau ci-joint rappelle les montants correspondants.

Nous avons également voté la subvention au cinéma Gérard-Philippe à hauteur de 46.000 €. La convention biennale 2017-2018 prévoit un versement en deux parties : 21.000 € la 2^{ème} quinzaine de février et 25.000 € la 2^{ème} quinzaine de juillet.

Le premier acompte aux associations a représenté un montant de 55.500 €.

Ce soir, je vous propose de voter le solde des subventions pour l'année 2018 ; les associations ont été rencontrées ces derniers mois et semaines afin de pouvoir vérifier avec elles les bonnes décisions à prendre concernant les finances de chacune d'entre elles.

Je précise que toutes les associations ont été rencontrées pour discuter et vérifier que chacune pouvait fonctionner avec la subvention municipale que la Ville lui accorde.

Le tableau ci-joint définit les propositions de subvention à verser, y compris les montants qu'on leur octroie pour les déplacements et formations des bénévoles.

Une consolidation est réalisée chaque année : on part sur la base N-1 pour consolider à l'année N+1 afin de pouvoir cadrer exactement avec leurs frais et également adapter les besoins de subvention pour les déplacements et formations pour chaque association.

La Commission plénière a examiné cette question lors de sa séance du 18 juin 2018 au cours de laquelle vous avez pu avoir connaissance de tous les éléments ; merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

**1.12 - REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES DE LA VILLE DE RONCQ -
Modification**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29/09/2015/61, l'assemblée délibérante a procédé à l'adoption du nouveau règlement intérieur applicable aux cimetières de la Ville de Roncq.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'article 35 de ce règlement, ainsi rédigé :

« CHAPITRE 6 : SITE CINERAIRE

Article 35 :

- Jardin du souvenir
- Scellement d'une urne sur le monument avec garantie technique sur la solidité
- Columbarium
- Cavurne dans le cimetière principal du Blanc-Four et celui du Centre »

Il est donc proposé ce soir d'approuver cette modification du règlement intérieur (joint à la présente délibération) actant la mise en place d'un nouveau site cinéraire au sein du cimetière du centre et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Madame COUVREUR, nous vous écoutons concernant une petite modification du règlement intérieur suite à l'arrivée des cavurnes dans les cimetières.

Mme COUVREUR –

Absolument, Monsieur le Maire, il s'agit de mettre à jour le règlement intérieur des cimetières permettant l'implantation de cavurnes au cimetière historique du Centre. On a bien le cimetière principal, celui du Blanc-Four ; celui du Centre étant le cimetière historique.

Juste un petit rappel : il y a eu 120 décès en 2017 et 42 incinérations.
C'est donc pour s'adapter à l'évolution des habitudes et des familles.

M. LE MAIRE-

Comme vous l'avez précisé, nous avons deux cimetières à Roncq que nous entretenons de façon à accueillir au mieux les personnes décédées et pouvoir proposer aux familles différentes concessions.

Aujourd'hui la possibilité d'avoir des cavurnes sur le Centre permettra de répondre aux demandes des familles. Il est vrai que la demande évolue et peut-être faudra-t-il se reposer la question dans quelques années s'il y avait des demandes complémentaires par rapport à la gestion de nos cimetières.

Je tiens à saluer l'ensemble des services qui travaillent aussi bien sur l'entretien que sur l'accompagnement des familles ou des pompes funèbres ; le décès d'un proche est toujours un moment difficile.

Merci à l'ensemble des services Etat-civil et municipaux qui travaillent dans ces cimetières.

Mme COUVREUR –

Je me permets de préciser que le règlement intérieur est consultable sur le site de la Ville de Roncq. On a également la possibilité de voir les plans de cimetière avec les noms des défunts et les numéros des concessions, c'est une information très intéressante. J'en profite pour le dire parce que tout le monde ne le sait pas.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame COUVREUR.

Sans remarque, ni observation, je soumetts au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.13 - REHABILITATION DE LA COUREE « SENTIER PELLEGRIN » - Cession gratuite du chemin d'accès au profit de la Métropole Européenne de Lille (MEL)

L'opération de réhabilitation de la courée « sentier Pellegrin » doit prochainement entrer en phase opérationnelle avec des travaux d'aménagement portés par la Métropole Européenne de Lille (MEL) qui doivent débiter à la fin de cette année 2018.

La programmation est envisageable puisque la Ville a acquis les derniers terrains d'assiette courant 2017 dans un contexte où notre délibération du 17 décembre 2008 retenait une « indispensable maîtrise par la collectivité publique (Ville ou MEL) de l'assiette foncière du sentier, de sorte à garantir les accès, le stationnement des véhicules automobiles, la matérialisation des chaussées et trottoir, les réseaux d'assainissement et les branchements ainsi que le stockage « tampon » des containers à déchets » ;

Le nouveau dispositif « courées » de la MEL prévoit toutefois des travaux sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et dans ce cadre, l'Etablissement Public entend se rendre propriétaire de l'assiette à aménager éligible à un classement « voirie métropolitaine », la Ville restant ainsi propriétaire de la seule allée qui longe les maisons.

L'assiette foncière à remettre gratuitement à la MEL -sous réserve de la prise en charge par l'Etablissement des frais d'acte et de division- est composée de fonds transférés à la Ville à titre gratuit, hormis le foncier alors bâti acquis en 1996, cadastré AB 447 - AB 26 et AB 504.

Par avis daté du 31 août 2017, le service Domaine indique que l'opération s'analyse en un transfert de charges d'entretien et qu'elle n'appelle pas d'observations s'agissant de la valeur négociée à titre gratuit.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de l'assiette de l'opération d'aménagement dont les futures parcelles MEL :

PARCELLES	SURFACE	A REMETTRE A LA MEL
AB 5	613 m ²	X
AB 519	524 m ²	X
B 5625 partie	+/- 55 m ² (à préciser après relevé de géomètre) / 378 m ²	X
B 5625 partie	+/- 323 m ² (à préciser après relevé de géomètre) / 378 m ²	Reste propriété Ville
AB 447	73m ²	X
AB 26	74 m ²	X
AB 504	45 m ²	X

Il est alors proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver la cession gratuite à la Métropole Européenne de Lille des parcelles AB 5 - AB 519 - AB 447 - AB 26 - AB 504 et B 5625 partie, sous réserve de la prise en charge par le cessionnaire des frais d'acte et de division,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole sachant que nous commençons par une nouvelle que nous espérons voir confirmée dans les prochains mois. Je n'ose pas donner de date mais j'espère pouvoir annoncer aux riverains que ce chantier va bientôt commencer.

M. PETILLON –

Que la route est longue, Monsieur le Maire, surtout pour ce premier chantier, le sentier du Pellegrin. Je pense qu'il doit remonter à un peu plus de 25 ans...

25 ans pour mener un dossier à bien, ce n'est pas bon pour le moral, surtout pour les riverains qui y vivent. Pour nous, c'est secondaire puisqu'en tant qu'élus, nous sommes là pour faire avancer les dossiers.

Tout le monde voit où se trouve, bien sûr, le sentier du Pellegrin sur le slide projeté.

C'est une voie privée qui devait être aménagée par la MEL, anciennement Communauté Urbaine de Lille, dans le cadre de ce que l'on appelle les lotissements défectueux. Pendant 25 ans, on a connu différentes périodes... des périodes de vaches maigres voire très maigres, où le dossier était reporté à chaque fois.

On a connu aussi des difficultés pour maîtriser le terrain puisque, dans le montage du dossier, la MEL prenait en charge l'aménagement, la voirie et l'assainissement.

La Ville prenait en charge les espaces verts, l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux et l'acquisition des terrains.

Donc chacun apportait une part.

Puisque je parlais d'acquisition des terrains, une simple anecdote : les terrains que nous devons maîtriser, comme par exemple le long de la pâture (que je vous montre à l'écran) il y avait 20 indivisaires dont 3 ou 4 qui étaient mineurs, donc sous tutelle, et qui habitaient aux quatre coins du monde.

Aller rechercher des promesses de cession gratuite, qui plus est... Croyez-moi, ils ne se bousculaient pas au portillon pour signer les actes de rétrocession. Bref, c'était sur le plan foncier.

Aujourd'hui, la Ville est propriétaire des terrains. Pour ceux qui s'en souviennent, nous avons dû acheter trois petites maisons qui ont été démolies, il y a une quinzaine d'années,

pour créer une aire de retournement, pouvoir se garer et créer un petit parking à mi-parcours de cette voie.

Ensuite à la MEL notamment dans le mandat actuel, des crédits étaient affectés aux lotissements défectueux sachant qu'on y mettait les 85 communes de la communauté, avec des Villes comme Lille, Roubaix, Halluin, Tourcoing où les lotissements défectueux, c'était une liste à la Prévert. Donc les priorités se dessinaient également.

Pendant ce temps, deux rues à Roncq ont été réalisées : rue Minique et la Cité du Fort... Le Sentier Pellegrin était en 3^{ème} position mais bloqué surtout par rapport aux problèmes d'acquisition.

Aujourd'hui il semblerait... je mets beaucoup de guillemets.... Il semblerait, disais-je, qu'on arrive au bout de tout ce parcours. Il semblerait tout simplement aussi parce qu'on a reçu les riverains avec M. le Maire une dizaine de fois peut-être, sans parler des rencontres sous le précédent mandat. Je crois qu'à la fin les riverains étaient quelque peu excédés et nous disaient : *vous êtes toujours en train de nous balader...* Car les élus municipaux sont toujours ceux qui sont en première ligne dans ce genre de situation.

Aujourd'hui où en est-on ?

On va rétrocéder (je l'espère) les terrains par la délibération de ce soir.

Les appels d'offres ont été lancés.

Ce que je crains toujours : qu'ils puissent être infructueux.

Que veut dire infructueux ?

Le coût remis par les entreprises dépasse de loin les estimations et, par conséquent, on recommence une consultation des entreprises.

A titre d'exemple sur ce petit parcours du combattant : la rue du Moulin que nous devons commencer au mois d'octobre, est décalée à début 2019 parce que, dans la partie assainissement, on explosait les prix. On refait donc une consultation des entreprises.

Ce sont des dérapages agaçants, que les gens ne connaissent pas, ne comprennent pas. Parfois il m'arrive d'avoir la même attitude.

Aujourd'hui tout est fait pour que les travaux du Sentier Pellegrin commencent au mois de novembre, donc dans le dernier trimestre 2018.

J'espère que cette fois-ci j'avance des choses réalistes dans les mois qui viennent. En tout cas, on se sait attendus par les riverains qui vont faire à la Ville une haie d'honneur le jour où ils verront débarquer les entreprises.

Aujourd'hui concernant les terrains que l'on a acquis gratuitement, nous vous proposons, chers collègues, de les rétrocéder à la MEL – également gratuitement. C'est une surface d'environ 1400-1450 m².

On restera propriétaire d'une petite bande (que je vous montre) parce qu'elle n'a pas les caractéristiques suffisantes pour être classée dans le domaine communautaire. Néanmoins que l'on ne s'inquiète pas, ce sera quand même aménagé mais cela restera propriété de la Ville.

Voilà la délibération proposée ce soir : cession gratuite à la MEL des parcelles nécessaires à l'aménagement du Sentier Pellegrin.

M. LE MAIRE –

J'espère comme vous, Monsieur PETILLON, que ce sentier pourra voir le premier coup de pioche dans le dernier trimestre de cette année. On ne l'annoncera que lorsque nous saurons que les travaux peuvent commencer.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.14 - AMENAGEMENT DU SITE ACTIVAL II - Concession de servitude : AN 152P - Ajustement des surfaces cédées : AN 150P et 152P

Par délibération du 28 septembre 2017 (n°28/09/2017/57), notre assemblée a approuvé la cession du site « ACTIVAL 2 » à la SA d'HLM VILOGIA qui doit y développer un projet d'habitat conforme à l'Emplacement Réservé pour le Logement (ERL) inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par cette décision, la Ville faisait également le choix de céder une emprise extérieure au site, de manière à permettre la construction de l'immeuble proue de l'opération. Etaient ainsi en partie concernées les parcelles cadastrées AN 150 et AN 152 pour un total de 1 233 m².

Depuis lors, les études d'aménagement ont été affinées et les données utiles à l'implantation de l'immeuble précité, précisées.

Il en ressort d'une part, une surface à céder légèrement supérieure (1 239 m²) et d'autre part, la nécessité de constituer des servitudes de vue et de passage sur le fonds AN 152 restant appartenir à la Ville et qu'il vous est proposé de consentir à titre gratuit au regard des localisation et surface concernées (28 m²).

Le tableau ci-après fait la synthèse des nouvelles données techniques soumises à votre approbation :

<i>CESSION</i>			<i>SERVITUDE DE PASSAGE ET DE VUE</i>
<i>Parcelle</i>	<i>Délibération du 28/09/2017</i>	<i>Délibération du 25/06/2018</i>	
<i>AN 150p</i>	<i>1 118 m²</i>	<i>1 161 m²</i>	
<i>AN 152p</i>	<i>115 m²</i>	<i>78 m²</i>	<i>28 m² fonds servant restant appartenir à la Ville de Roncq</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1 233 m²</i>	<i>1 239 m²</i>	

Il est ainsi proposé au Conseil municipal (étant précisé que les frais d'acte sont à la charge de VILOGIA) :

- *de consentir à titre gratuit, une servitude de vue et de passage sur le fonds cadastré AN 152 pour une superficie de 28 m² restant appartenir à la Ville ;*
- *d'approuver les corrections de surface cédées concernant les parcelles AN 150p (1 161 m²) et AN 152p (78 m²) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces dossiers.*

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole pour nous parler du site Actival II.

M. PETILLON –

Nous avons déjà pris une délibération pour rétrocéder les terrains à la société Vilogia.

Lorsqu'on affine le plan parcellaire par rapport aux intentions puisque nous en sommes maintenant à l'instruction du permis de construire, il manque quelques petits m² mais pas grand-chose : on passe à 1239 m² au lieu de 1233 m².

Néanmoins il nous faut reprendre une délibération pour corriger le tir sur cette surface et, en même temps on en profite, puisque le chemin que je vous montre reste propriété de la Ville compte tenu d'une servitude d'assainissement : une grande partie des eaux usées de Roncq passe par là. Comme le bâtiment (G sur le plan) aura des vues sur ce terrain qui est domaine communal, il faut les autoriser à avoir des vues sur ce terrain ainsi que le passage pour l'accès au parking, en servitude.

Voilà la délibération qui vous est proposée de prise en compte, à titre gratuit, de l'ensemble de ces dispositions.

On est là sur un chantier qui a commencé puisque vous avez vu que les démolitions ont démarré. Ce n'est pas encore très spectaculaire pour l'instant parce qu'ils démolissent à l'intérieur, surtout ce qui est plus ou moins polluant notamment l'amiante. Les travaux ont

débuté depuis le début du mois mais pas de façon significative car les démolitions sont toujours un peu longues.

M. LE MAIRE-

Merci, Monsieur PETILLON, pour ces précisions sur l'avancement du projet.

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.15 - VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX - Cession de l'immeuble 1 rue du Pôle Nord

Dans la continuation de notre démarche de gestion dynamique et rationnelle du portefeuille foncier de la Ville, nous soumettons à votre examen les conditions de cession de l'immeuble bâti implanté 1 rue du Pôle Nord.

Cette propriété acquise en 1997 afin d'y reloger des occupants concernés par une opération d'aménagement urbain dans le secteur de la gare, n'était plus occupée depuis quelques années, la résiliation du bail est pourtant relativement récente puisqu'elle n'a pu être officialisée qu'en juin 2016.

A compter de 2017, nous avons tenté de vendre le bien et avons profité de la Vente Notariale Interactive mise en place pour le 7 bis rue Henri Barbusse, pour proposer le même mécanisme d'enchères sur le 1 rue du Pôle Nord. Malheureusement, en dépit d'un protocole mis en place en février 2017 puis renouvelé en septembre de la même année, aucun visiteur n'a souhaité faire acte de candidature pour déposer des offres.

La vente a alors été confiée à une agence immobilière, en l'occurrence l'agence SAMYN à BOUSBECQUE (59166) et rapidement un compromis sous condition suspensive d'approbation de la vente par le Conseil municipal a été signé.

Le service Domaine suivant courrier du 8 décembre 2016 a considéré la surface utile pondérée de 85,6 m², les 3 chambres, l'état intérieur dégradé et daté, et a évalué la propriété à 80 000,00 €.

Le bien a été mis en vente à ce prix et Monsieur Roberto BRIGNONE qui réside 15 rue de Naples à ROUBAIX (59100) est le premier candidat acheteur à offrir le montant attendu.

Nous proposons en conséquence à l'assemblée :

- *d'approuver la cession à Monsieur Roberto BRIGNONE au prix de 80 000,00 € du bien situé 1 rue du Pôle Nord composé des parcelles cadastrées :*
 - *AL 329 de 63 m² (partie bâtie),*
 - *AL 330 de 62 m² (partie jardin à l'arrière de la maison).*
- *d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier étant précisé que les frais d'acte et d'agence sont à la charge de l'acquéreur.*

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

En 2017 nous avons lancé deux ventes notariales interactives en février et en septembre. Malgré les visites effectuées par l'agence notariale de Roncq, il n'y a pas eu de proposition faite à l'époque pour cette maison.

Nous avons proposé au notaire de la mettre au sein de l'étude pour tenter de la vendre. Il n'a pas souhaité le faire, ce n'était pas le type de produit qu'il proposait à sa clientèle.

Par contre nous avons été contactés par une agence immobilière installée auparavant sur Roncq mais partie à Bousbecque, pour nous dire avoir quelqu'un qui était intéressé. A ce jour, cette agence nous a transmis la proposition de M. BRIGNONE pour une acquisition au prix de 80.000 € ce qui correspond à l'estimation du Service des Domaines.

Je vous dirai que c'est bien volontiers que l'on passe à cette phase ; cette maison est inhabitée depuis 2 ans et il y a de gros travaux à faire à l'intérieur.

Je vous propose, mes chers collègues, Monsieur le Maire, si vous le permettez, de donner une suite à cette proposition pour la vente de cet immeuble.

M. LE MAIRE –

Une suite positive, bien sûr.

Qui a des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour nous, c'est un acte manqué. La dernière fois, nous avons parlé des logements sociaux et c'était une occasion ! On avait débattu sur le sujet : acheter certaines maisons déjà construites pour les transformer en logement social. Dans le cas présent, cette maison nous appartenait déjà et on aurait très bien pu la rebasculer à un organisme social ou en faire un logement social en direct.

Autre projet que l'on aurait pu faire : garder cette maison en logement de secours puisqu'on n'en a plus sur Roncq. Il n'y a plus que 4 logements de fonction mais, par défaut, ce ne sont pas des logements de secours.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

A votre avis, quelle est votre estimation pour remettre cette maison en état, Monsieur ZAJDA ?

M. ZAJDA –

Je ne l'ai pas visitée.

M. PETILLON –

Elle fait blêmir les bailleurs sociaux parce qu'on a fait l'exercice. Vu le coût de la restauration, on n'est pas loin des deux-tiers du prix de la maison. Nous préférons effectivement laisser le soin à d'autres de mener cette mission et, de notre côté, nous menons d'autres actions pour le logement social, et vous le savez très bien.

M. ZAJDA –

Mais qui était propriétaire de cette maison ?

M. PETILLON –

La Ville !

M. ZAJDA –

Et qui n'a pas entretenu cette maison ?

M. PETILLON –

Les locataires y sont restés très peu de temps et la Ville a acheté cette maison lorsqu'il avait fallu construire les ateliers municipaux, rue Latérale.

Une dame habitait dans un baraquement et on a effectivement acheté cette maison pour la reloger. Elle y est restée très peu de temps. On était sur un immeuble d'avant la loi de 48 ; il faut encore avoir l'accord du propriétaire pour pouvoir exécuter des travaux. Jamais un consensus n'a été trouvé avec la locataire.

Voilà pour l'historique.

M. LE MAIRE –

Franchement ce qui est fait par les services avec M. PETILLON ou Mme CASTELEIN pour accompagner les logements sociaux... Je tiens à rappeler que Pergaud c'est 100 % de logements sociaux. On a parlé de Vilogia ; il y a un accompagnement.

Il est vrai qu'on aurait pu perturber la personne qui louait ce logement pour tout refaire. Je n'en vois pas l'intérêt. Comme le disait M. PETILLON, les bailleurs n'avaient pas forcément la volonté de réhabiliter cette maison en logement social. Il y a d'autres moyens et on le fait sur d'autres secteurs.

M. PETILLON –

Mme CASTELEIN me rappelle qu'un engagement avait été pris avec la locataire qui payait une somme dérisoire, d'entretenir la maison mais rien n'a jamais été fait.

Puis il faut bien avouer qu'en regardant le plan masse, on est sur un découpage assez ancien : une petite courette derrière, un passage le long des maisons sur la partie arrière. Ce n'était franchement pas le pied, même pour y reloger quelqu'un, ce qui nous amène à la décision de ce soir.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

S'il n'y a plus d'intervention (pas de demande), je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq Avenir »

<p>1.16 - VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX - Ancienne école Louis Pergaud - 377 rue de Lille - Cession immobilière</p>

L'analyse des besoins sociaux de la Ville de Roncq, menée fin 2015, a permis de mettre en exergue un vieillissement accru de sa population alors même que la Ville se caractérise pour son dynamisme en termes de production de logements neufs respectant la mixité sociale.

Les études de population démontrent que la Ville de Roncq présente la caractéristique de se composer davantage de personnes âgées de 40 à 60 ans et d'habitants âgés de plus de 60 ans par rapport à la moyenne départementale. La population âgée de 60 ans ou plus a connu une hausse de + 6,2% par an en moyenne depuis les années 70. Ce vieillissement n'est pas sans conséquence pour la Ville. Pour mémoire, des opérations ont été réalisées entre 1960 et 1980 (les quartiers du Lierre et des Chats Huants) apportant plus de 900 logements à des jeunes primo- accédants.

La Ville a constaté que l'évolution du parcours résidentiel se trouve en l'état bloquée, de telle sorte que les personnes âgées se maintiennent dans le domicile familial « historique ». Ce public se trouve dès lors dans des logements qui, par la force des choses sont trop grands, inadaptés (maison à étage, salle de bain ancienne...), éloignés des centralités, favorisant l'isolement.

Aussi la Ville de Roncq a cherché une solution pour apporter une réponse concrète et adaptée à cette situation. Les locaux de l'école Louis Pergaud ont fait l'objet d'une désaffectation lors du conseil municipal du 7 juillet 2015 (délibération n° 07/07/2015/50). La Ville de Roncq a souhaité valoriser cet ancien patrimoine scolaire à travers la réalisation d'un programme immobilier permettant de répondre à la satisfaction de la demande de logements à destination principale des séniors.

Le site de l'ancienne école Louis Pergaud, sis au 377 rue de Lille, bénéficie d'une situation extrêmement privilégiée par la proximité du centre-bourg de Roncq où se trouve nombre de services et commerces de la Ville, pouvant permettre de conforter les activités économiques du quartier.

Si la situation géographique est un atout significatif, il en va de même pour l'environnement du site puisque l'ancienne école se trouve entourée d'un écrin de verdure en plein cœur de Ville.

Dans cette perspective, le projet immobilier pressenti devait répondre à plusieurs objectifs : proposer une offre de logements adaptés aux personnes âgées, répondant à un objectif de mixité sociale, tout en cherchant des innovations visant à mutualiser des offres de services accessibles à tous, en mettant en avant des partenariats innovants avec les structures existantes. Ce programme immobilier serait principalement orienté à la satisfaction de ce besoin. Ce programme viserait tout particulièrement à permettre aux futurs résidents une vie normale, ouverte sur la Ville.

La propriété propose une assiette foncière bâtie de 6 692 m², constituée de trois parcelles cadastrées AK 425 - AK 426 et AK 427, qui à défaut de présenter des bâtiments exploitables en l'état, propose une belle localisation en centre-bourg.

De ce constat, la Ville a souhaité conjuguer gestion dynamique de son portefeuille foncier, et concours à la réalisation de l'intérêt général par la mise en œuvre d'un appel à projets devant déboucher sur une cession foncière (vente synallagmatique avec charge d'intérêt général).

Le montage consiste en un partenariat contractuel où la collectivité cède à un opérateur sous réserve qu'il respecte les prescriptions énoncées par la collectivité dans le cadre de l'appel à projets. Une mise en concurrence de type dialogue compétitif a été lancé le 11 mars 2017 : douze candidats ont proposé leur candidature.

S'en est suivie une sélection de trois prestataires (sur la base de critères suivants : capacités professionnelles, capacités techniques et moyens humains, capacités financières requises à l'exécution). Un dialogue compétitif a été lancé proposant aux trois candidats deux rencontres de dialogue (le 26 juin 2017 et le 2 octobre 2017) à l'issue desquelles une offre finale a été produite le 16 novembre 2017.

Le choix du lauréat (comité de pilotage du 24 novembre 2017) notifié le 21 décembre 2017 fait nettement ressortir l'offre de l'entreprise NOTRE LOGIS, unique maître d'ouvrage sur l'opération garantissant la pérennité de la population sénior, proposant le projet le plus

intéressant du point de vue programmatique, et UN MONTANT DE 1 500 000,00 € avec pour seules conditions suspensives qu'aucun droit de préemption ne puisse être exercé, et l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives.

Ce montant dépasse l'évaluation des Domaines qui, par courrier en date du 5 février 2018, a estimé la valeur du site à 625 000,00 €.

Le programme prévoit 89 logements en totalité locatifs sociaux à destination d'un public sénior pour une surface habitable de 5 020 m² environ composé de deux bâtiments en R+3 et de 12 maisons, accessibles à toutes les catégories de revenus du PLAI au PLS.

Il est donc proposé ce soir :

- d'approuver la conclusion de cette promesse de vente synallagmatique avec charge d'intérêt général pour la réalisation d'un programme immobilier à destination de séniors à haute valeur environnementale et architecturale sur le site de l'ancienne école Louis Pergaud avec l'entreprise NOTRE LOGIS pour la somme de 1 500 000,00 €,*
- d'autoriser la cession,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.*

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 18 juin 2018.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons à propos de l'ancienne école Pergaud.

M. PETILLON –

De l'ancienne école Pergaud, je crois qu'on en a pas mal parlé, en long, en large, même dans le Bulletin municipal. Tout le monde connaît maintenant la vocation de ce site de l'école Pergaud : 89 logements à destination unique des seniors par un bailleur social en totalité, c'est-à-dire que cela va améliorer notre pourcentage par rapport à la loi SRU. Ces 89 logements y seront repris.

Aujourd'hui nous passons à une phase plus opérationnelle.

On avait encore le temps puisque l'accord conclu prévoyait une signature de l'acte lorsque le permis serait délivré, purgé du recours des tiers. Le permis est en cours d'instruction actuellement. Vraisemblablement en janvier on pourra penser sérieusement à signer l'acte. On prend un peu d'avance : bien évidemment l'acte sera signé après cette période de délivrance du permis et de recours. Aujourd'hui il vous est proposé de passer cette délibération pour une vente au prix qui a été retenu dans la proposition faite par Notre Logis à 1,5 M€.

Seule condition suspensive : aucune préemption dans le cadre de la DIA et l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives.

Pour mémoire, on retrouve le plan masse. Pas plus tard que la semaine dernière, on avait encore des réunions de travail avec les architectes par rapport à cela.

J'en ai terminé, merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

On ne va pas se le cacher ; on sait très bien qu'on a eu des conflits sur le territoire qu'était l'école Pergaud et nous nous n'étions pas dans cette logique politique. Nous étions plutôt sur un projet de réduire la voilure d'une plus petite école et de construire des logements pour personnes âgées à vocation sociale.

Pergaud, on a bien compris que c'était maintenant terminé.

Nous avons bien aimé le projet qui a été établi, travaillé, qui nous a été présenté. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE –

Je suis très content de vous entendre dire que c'est un projet que vous allez voter.

On se retrouve sur l'aspect final de ce terrain même si on n'était pas d'accord au début.

Comme je le disais tout à l'heure, on peut être fier de ce qui a été fait dans les écoles et les travaux vont se poursuivre dans d'autres écoles.

Je tiens à saluer franchement cet exemple du dialogue compétitif que nous avons tenu avec les différents bailleurs. Il y a toujours un gagnant et un perdant mais la volonté était vraiment d'avoir un projet... Comme le disait Michel PETILLON, c'était un mouton à cinq pattes mais, sur ce territoire, on a trouvé un projet 100 % seniors alors que ce n'était pas dans le cahier des charges au début. Il fallait respecter une certaine norme mais ce n'était pas la demande. Et ils nous ont proposé un projet accompagné avec des propositions d'activités et des nouveautés sur l'ensemble des prestations.

Je ne peux que nous en féliciter et je sais qu'on est regardé par d'autres communes sur ce dialogue avec les bailleurs parce que ce procédé a bien fonctionné. Ce n'était pas forcément la base prix qui a fait sortir le projet du lot mais bien le projet en soi.

Je tiens à dire à Mme THOREZ que dans nos rencontres avec le monde économique et les commerçants, ils sont impatients de voir arriver ces seniors proches de leurs commerces et cela permettra à Mme CASTELEIN finalement de pouvoir accompagner les familles des seniors qui iront vivre dans ces logements.

C'est donc un accompagnement aussi bien familial (des maisons seront libérées) que de nos seniors ; on parlait de la Maison de retraite mais, dans ce projet, c'est un accompagnement avec un projet qui permettra aux seniors de rester le plus longtemps possible chez eux et d'être proches des commerces de proximité sans devoir créer d'autres commerces ; il y a juste le Pôle de santé pour lequel nous souhaitons un accompagnement par des étudiants pour animer ce lieu.

Merci, Monsieur PETILLON, et merci pour cet accompagnement.

M. PETILLON –

Je suis sensible au fait que vous allez voter cette délibération.

Je pense qu'il faut savoir parfois tourner une page et regarder vers l'avenir.

Je crois qu'on est sur un projet qui aura quelque retentissement puisque, comme le disait M. le Maire, nous avons été contactés comme le bailleur par d'autres communes sur la typologie des logements et le fonctionnement de cette résidence.

Vous avez bien compris qu'on n'est pas dans une résidence classique, pas un EHPAD.

On n'est pas dans une maison de retraite.

On est tout simplement dans un lieu privilégié, à proximité immédiate du centre-Ville avec tous les services qu'on peut attendre que ce soit les transports en commun ou les commerces.

Sincèrement je pense que c'est un très beau projet et que tout le monde le vote, nous serons d'autant plus sensibles à ce geste.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci beaucoup.

1.17 - RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE - Année 2017 - Information du Conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon les dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport présenté au Conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Ce rapport annuel 2017 de la commission communale d'accessibilité est donc présenté au Conseil municipal.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 18 juin 2018.*

-PAS D'OBSERVATION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE-

M. LE MAIRE --

M. MITTENAERE va nous présenter le rapport annuel de la Commission communale d'accessibilité. Je tiens à saluer ce travail qui a été fait en transition avec Mme ROBERT et la Commission pour proposer différents projets sur l'année 2017.

Je sais que la Commission travaille activement et nous propose différentes activités, en assurant le suivi de l'Ad'AP que nous avons mis en place depuis quelques années.

M. MITTENAERE --

Merci, Monsieur le Maire.

Je précise que ce n'est pas une délibération à voter mais une information pour partager avec le Conseil municipal sur ce qui a été fait sur l'année 2017.

Pour mémoire, le CCA a été créé en 2009, composé d'élus de la majorité et de l'opposition + des membres des associations : Chiens guides d'aveugles, Papillons blancs, Paralysés de France, Autisme 59-62, Union des familles... Et des membres de la société civile.

Je voudrais remercier ici, devant tout le monde, Jérémy VANNESTE qui s'engage beaucoup dans la Commune pour prendre en compte la mobilité dans notre Ville.

Le CCA s'est donc réuni le 11 avril 2018 pour présenter le bilan 2017.

Le premier a porté sur les différents ateliers de sensibilisation, au nombre de 8, qui tournent autour de la Journée internationale du handicap (le 3 décembre chaque année) qui s'étale de novembre à décembre 2017.

Un jeu a été mis en place à la Bibliothèque municipale : qu'est-ce qui handicape ?

La projection du film *Handicap toi-même* au cinéma Gérard-Philippe.

Un repas dans le noir avec les élus.

Une sensibilisation des seniors aux difficultés rencontrées en Ville pour les PMR et les malvoyants.

Une sensibilisation de jeunes de 10 ans à la déficience visuelle.

Les collèges Paul-Eluard et Saint-Thomas ont été mis à contribution pour le visionnage du film *Handicap toi-même*, par le parcours APF que vous avez pu découvrir aussi lors du Challenge RAID 2018.

Il y a eu un temps d'échange élèves-professeurs sur le sujet du handicap en présence de Jérémy VANNESTE lors du quizz via le Challenge RAID qui a lieu depuis trois ans déjà.

Lors de la CCA nous avons aussi fait un point sur la voirie et le domaine public. Nous avons passé en revue les places PMR, la place Jaurès avec les contrastes des marches que vous avez pu voir, où des bandes blanches ont été mises sur la contremarche pour éviter aux malvoyants de tomber.

Il y a eu deux nouveaux quais de bus (rue de Bousbecque et rue de Lille).

Les éclairages publics ont été mis en leds pour favoriser l'éclairage.

On a fait aussi un point sur la mise en accessibilité du patrimoine municipal : le cimetière du centre au niveau du carré 8, le cimetière du Blanc-Four au niveau du carré 12 et columbarium où il est plus facile de circuler en fauteuil roulant et l'allée centrale du cimetière du Blanc-Four.

Vous avez pu voir cette année la mise en place de la place PMR devant la mairie et les Anciennes Ecuries.

M. le Maire parlait de l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) où, par rapport au plan de marche, nous sommes à 73 %. J'anticipe votre question : *pourquoi n'est-on pas à 100 % ?* Des appels d'offres prennent du temps et des devis traînent, en l'occurrence l'exemple de l'église Saint-Piat où une porte automatique devait être installée. Prévues en décembre 2017, elle sera faite en 2018.

Lors de cette CCA, nous avons fait un point sur les ERP (établissements recevant du public : commerces et autres). En 2017 six attestations ont été délivrées pour la mise en conformité accessibilité. Pour ce point, la mairie n'impose rien, elle accompagne les commerçants dans la démarche.

Nous avons également présenté, lors de la CCA, la résidence sociale seniors de l'ancien site Pergaud qui a été très appréciée et applaudie par les membres.

Nous avons fait un point sur les partenaires sociaux en lien avec la MDPH.

Les différentes activités sportives et la piscine de Roncq accueillent les enfants de l'IME (Institut médico-éducatif de Marcq-en-Baroeul).

Nous avons fait un point sur la communication : le site Internet de la Ville de Roncq est adapté aux personnes malvoyantes.

Marc LESUEUR des APF nous a souligné la grande qualité de la communication par la Ville sur le sujet.

Nous avons fait un point sur la formation du personnel de la mairie à l'accueil des personnes en situation de handicap. C'est bien d'adapter nos bâtiments à l'accessibilité, mais il faut aussi que notre personnel puisse accueillir dignement ces personnes.

Nous avons fait un point sur l'accompagnement des enfants dits différents, sur les ALSH, au nombre de 3 en 2017.

Nous avons passé en revue le registre d'accessibilité qui est mis à disposition du public pour chaque bâtiment de la Ville.

Et si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais encore profiter quelques instants du micro et de cet auditoire pour faire part d'une colère...

Il y a dix jours, rue de la Latte, un monsieur au départ sympathique se garait à cheval sur la rue. Je lui ai fait remarquer qu'il était mal garé, qu'il risquait de gêner une personne en fauteuil roulant ou une dame avec une poussette et des enfants. Il m'a répondu : *je n'en ai rien à foutre, j'en ai pour cinq minutes !*

Ce genre de comportement agace. Je lui explique gentiment que si, pendant ces cinq minutes, une personne passe sur la chaussée et se fait faucher par une voiture, il comprendra bien que son stationnement est abusif.

Il me répond alors : *Mêlez-vous de ce qui vous regarde...* Cela agace !

On peut mettre en place des actions de sensibilisation tous les jours avec le personnel communal, avec les élus... pas de problème.

On peut faire plein de communications.

On peut mettre plein de policiers qui coûteront à la collectivité.

On peut mettre plein de PV... pour info depuis le 1^{er} janvier, il y a eu 79 PV pour stationnement sur trottoir et 52 stationnements gênants.

Mais à un moment donné, il faut aussi l'intelligence collective sur le vivre-ensemble.

J'espère qu'un jour nous aurons le débat sur la verbalisation pour tous ces messieurs x qui n'en ont rien à faire du vivre-ensemble.

Merci, chers collègues.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MITENAERE, et merci à la Commission.

Je vous accompagne dans cette colère parce qu'il est vrai qu'on le vit tous les jours.

Encore ce matin, il y avait des détritiques que des gens avaient laissés sur le trottoir juste à côté des Ecuries. On ne sait pas d'où cela vient.

Néanmoins on continuera à sensibiliser les gens ; l'idiotie humaine ne doit pas nous faire reculer, bien au contraire : on doit avancer et faire en sorte que ce message passe au-delà de Roncq.

Pour en avoir parlé avec d'autres Maires, j'invite à initier des actions en commun. L'handiquizz avec le RAID, par exemple. On fera d'autres actions, peut-être intercommunales... Ce problème ne se pose pas qu'à Roncq mais aussi sur d'autres secteurs. Quand je vois un container mal rangé, des détritiques ou une voiture qui empêche la circulation, je ne voudrais pas être la personne en fauteuil roulant ou la mère de famille avec une poussette qui doit aller sur la chaussée et risquer sa vie.

Je vous accompagne dans ces démarches et vous savez que vous avez tout mon soutien. Je remercie vraiment la Commission pour son travail.

M. MITTENAERE –

Merci.

M. LE MAIRE –

Nous n'avons pas à voter, c'est un rapport pour information.

Je vous rappelle que différents rapports de la MEL sont disponibles au Service général :

- Le rapport annuel d'activité 2016
- Le rapport annuel financier 2016
- Le rapport annuel de dépenses par territoire 2016
- Le rapport annuel de développement durable 2016
- Le bilan annuel 2017 du programme local de prévention des déchets

Ainsi que le rapport annuel exploitation (bilan 2017) de VEOLIA.

Sont aussi à votre disposition, auprès de Marjorie et Axelle que je remercie, les arrêtés de décision du Maire pris par délégation du Conseil municipal depuis sa dernière séance du 19 février 2018.

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, je lève la séance et vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances, un bon repos et un retour en pleine forme pour continuer à remplir les copies que nous devons faire pour le bien-être de tous et le vivre-ensemble.

Merci à tous, merci au public et merci à la presse.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 45.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Rodrigue DESMET.

